

4.1	Le second degré : évolution	94
4.2	Le second degré par département et académie	96
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	98
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	100
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	104
4.7	Le second cycle professionnel selon l'âge et le sexe	106
4.8	Le second cycle professionnel : flux	108
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel	110
4.10	Le second cycle général et technologique par série	112
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	114
4.12	Les options de seconde générale et technologique	116
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.14	Les options de première générale et technologique	120
4.15	Les options de terminale générale et technologique	122
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	126
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.19	Les élèves de SEGPA	130
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré (1)	132
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré (2)	134
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	136
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.24	Le devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	140
4.25	Le devenir des élèves treize ans après leur entrée au CP	142
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire	144
4.27	Surpoids et obésité en classe de troisième	146

Présentation

À la rentrée 2010, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 353 200 élèves en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Pour la première fois depuis la rentrée 1993, les effectifs d'élèves sont en hausse de 0,4 % par rapport à la rentrée 2009.

Les évolutions d'effectifs vont, contrairement à l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+ 12 900 élèves, soit + 0,3 %) et dans le secteur privé (+ 8 600 élèves, soit + 0,8 %).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 %, de 1960 à 1985, puis ont baissé, de 1985 à 1990, du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Une nouvelle hausse, amorcée en 2008, s'amplifie depuis 2009, avec une progression sur trois ans de 1,4 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Après trois années consécutives de baisse, les effectifs connaissent une hausse conjoncturelle en 2010, due à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, parallèle à la fermeture des BEP.

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2010, les effectifs du lycée général et technologique poursuivent la baisse amorcée à la rentrée 2005 (- 89 800 élèves, soit - 5,9 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 79,9 % en 2002 à 78,7 % en 2010 [1].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Premier cycle

Outre les classes de sixième à troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). À la rentrée 2010, les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) ont remplacé les UPI. Ces unités regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

Second cycle général et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, au BEP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations de niveaux IV et V.

Enseignement adapté du second degré

Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.06, 08.02, 09.08, 10.03.
- Tableaux de l'éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1982 (1980-1981).
- Tableaux statistiques, n° 6702, 6703, 6818, 6819.

[1] Évolution des effectifs du second degré (milliers)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1960	1980	1990	1990	2000	2005	2007	2008	2009	2010
Premier cycle	1 453,3	3 141,7	3 138,5	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 084,0	3 088,5	3 107,2	3 126,4
Public	1 090,7	2 536,3	2 489,1	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 422,8	2 426,2	2 441,3	2 454,1
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	669,0	659,2	661,2	662,3	665,9	672,3
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	79,7	79,0	78,6	78,6	78,6	78,5
6 ^e à 3 ^e	1 453,2	2 954,2	3 082,3	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 071,8	3 073,7	3 089,2	3 105,3
CPA/CLIPA/DIMA/Apprentissage junior (1)		187,4	56,2	63,0	2,4	1,2	0,9	0,8	1,4	2,0
ULIS-UPI/Dispositifs relais (2)				-	1,5	8,2	11,3	14,0	16,6	19,1
Second cycle professionnel (3)	383,2	780,5	704,5	733,5	705,4	724,0	713,4	703,1	694,3	705,5
Public	256,2	608,5	541,9	568,2	556,7	569,1	559,2	551,0	542,9	552,4
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	148,6	154,8	154,2	152,1	151,3	153,1
Part du Public (%)	66,9	78,0	76,9	77,5	78,9	78,6	78,4	78,4	78,2	78,3
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 571,1	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 470,0	1 446,9	1 431,3	1 425,7
Public	326,3	850,0	1 243,7	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 160,4	1 137,3	1 122,0	1 116,0
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	301,9	308,9	309,7	309,6	309,4	309,7
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,9	79,6	78,9	78,6	78,4	78,3
Ensemble (hors SEGPA)	2 258,4	5 024,8	5 414,1	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 267,4	5 238,4	5 232,8	5 257,7
Public	1 673,2	3 994,8	4 274,7	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 142,3	4 114,4	4 106,2	4 122,5
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 125,1	1 124,0	1 126,6	1 135,1
Part du Public (%)	74,1	79,5	79,0	79,4	79,6	79,1	78,6	78,5	78,5	78,4
Enseignement adapté (SEGPA)		111,9	109,3	114,6	116,6	109,5	104,0	101,3	98,9	95,6
Public		111,0	106,8	112,2	112,9	105,5	99,9	97,2	94,8	91,4
Privé		0,9	2,5	2,5	3,7	4,0	4,0	4,0	4,1	4,2
Part du Public (%)		99,2	97,7	97,9	96,8	96,3	96,1	96,0	95,8	95,6
Ensemble (avec SEGPA)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 242,2	4 211,7	4 201,0	4 213,9
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 129,2	1 128,0	1 130,7	1 139,3
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,8	80,0	79,5	79,0	78,9	78,8	78,7

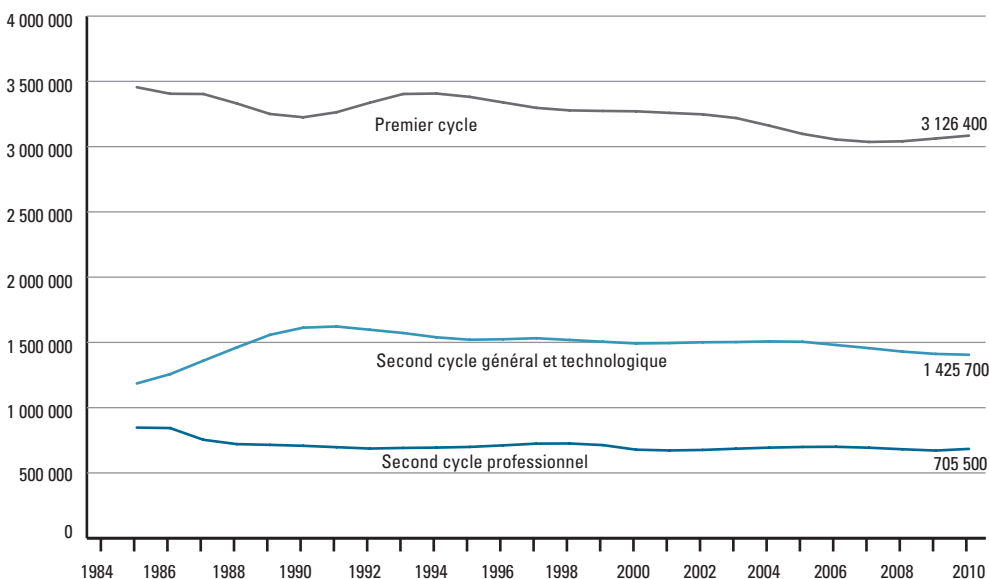
(1) Les CLIPA ont été créées en 1994, l'apprentissage junior en 2006 et les DIMA en 2008.

(2) Les dispositifs relais comptabilisent 177 élèves à la rentrée 2010.

(3) À partir de la rentrée 2000, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2010, 5 353 200 élèves sont scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à seulement 0,4 % pour l'académie de Corse.

La hausse de 0,4 % (soit + 21 500 élèves) enregistrée cette année est la première observée depuis la rentrée 1993. Six académies métropolitaines voient ainsi leur effectif augmenter de plus de 1 % : Poitiers, Montpellier, Rennes, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Seules les académies d'Aix-Marseille, Caen, Nancy-Metz et Reims ont des effectifs scolaires en baisse par rapport à l'an dernier.

Dans les DOM, alors que les effectifs de la Guyane continuent à augmenter (+ 3 %), ceux de la Guadeloupe et de La Réunion évoluent peu (respectivement - 0,5 % et + 0,4 %) et la Martinique voit, elle, ses effectifs diminuer de 2,2 %.

La part du secteur public baisse très légèrement à la rentrée 2010. Les établissements publics accueillent 78,1 % des élèves en France métropolitaine, et dans les DOM cette part est de 92 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 57,7 % et 59,0 % pour les académies de Rennes et de Nantes à 93,4 % pour la Guyane, 93,6 % pour la Corse et 89,6 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Pour le détail des formations, voir la page 4.1.

Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

[1] Effectifs d'élèves du second degré (y compris EREA) à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 130	801	12 931	93,8	Meurthe-et-Moselle	48 310	10 293	58 603	82,4
Hautes-Alpes	10 566	798	11 364	93,0	Meuse	13 296	2 045	15 341	86,7
Bouches-du-Rhône	127 444	39 787	167 231	76,2	Moselle	72 509	13 105	85 614	84,7
Vaucluse	39 032	9 874	48 906	79,8	Vosges	27 137	4 483	31 620	85,8
Aix-Marseille	189 172	51 260	240 432	78,7	Nancy-Metz	161 252	29 926	191 178	84,3
Aisne	40 146	6 215	46 361	86,6	Loire-Atlantique	63 435	43 928	107 363	59,1
Oise	60 336	9 945	70 281	85,8	Maine-et-Loire	34 699	29 238	63 937	54,3
Somme	35 619	11 009	46 628	76,4	Mayenne	14 865	9 422	24 287	61,2
Amiens	136 101	27 169	163 270	83,4	Sarthe	35 588	10 431	46 019	77,3
Doubs	36 531	6 008	42 539	85,9	Vendée	22 542	26 057	48 599	46,4
Jura	17 441	4 030	21 471	81,2	Nantes	171 129	119 076	290 205	59,0
Haute-Saône	16 339	1 819	18 158	90,0	Alpes-Maritimes	71 324	13 597	84 921	84,0
Territoire de Belfort	9 816	2 615	12 431	79,0	Var	69 094	10 303	79 397	87,0
Besançon	80 127	14 472	94 599	84,7	Nice	140 418	23 900	164 318	85,5
Dordogne	24 141	3 403	27 544	87,6	Cher	20 003	2 368	22 371	89,4
Gironde	94 474	21 256	115 730	81,6	Eure-et-Loir	28 313	5 735	34 048	83,2
Landes	24 670	2 833	27 503	89,7	Indre	14 681	1 549	16 230	90,5
Lot-et-Garonne	20 407	3 683	24 090	84,7	Indre-et-Loire	37 262	8 842	46 104	80,8
Pyrénées-Atlantiques	36 277	15 662	51 939	69,8	Loir-et-Cher	20 066	4 319	24 385	82,3
Bordeaux	199 969	46 837	246 806	81,0	Loiret	46 975	7 799	54 774	85,8
Calvados	44 509	12 684	57 193	77,8	Orléans-Tours	167 300	30 612	197 912	84,5
Manche	30 536	9 067	39 603	77,1	Paris	104 230	58 742	162 972	64,0
Orne	17 232	5 156	22 388	77,0	Charente	21 998	3 717	25 715	85,5
Caen	92 277	26 907	119 184	77,4	Charente-Maritime	40 600	4 941	45 541	89,2
Allier	21 054	3 241	24 295	86,7	Deux-Sèvres	21 138	6 150	27 288	77,5
Cantal	7 749	1 775	9 524	81,4	Vienne	26 272	5 705	31 977	82,2
Haute-Loire	10 533	6 932	17 465	60,3	Poitiers	110 008	20 513	130 521	84,3
Puy-de-Dôme	37 115	9 305	46 420	80,0	Ardennes	20 830	2 485	23 315	89,3
Clermont-Ferrand	76 451	21 253	97 704	78,2	Aube	20 073	4 221	24 294	82,6
Corse-du-Sud	9 392	565	9 957	94,3	Marne	36 235	10 136	46 371	78,1
Haute-Corse	10 196	769	10 965	93,0	Haute-Marne	12 677	2 027	14 704	86,2
Corse	19 588	1 334	20 922	93,6	Reims	89 815	18 869	108 684	82,6
Seine-et-Marne	109 615	16 445	126 060	87,0	Côtes-d'Armor	29 936	15 748	45 684	65,5
Seine-Saint-Denis	111 996	17 265	129 261	86,6	Finistère	40 921	30 653	71 574	57,2
Val-de-Marne	87 718	16 668	104 386	84,0	Ille-et-Vilaine	50 013	34 257	84 270	59,3
Créteil	309 329	50 378	359 707	86,0	Morbihan	28 629	29 161	57 790	49,5
Côte-d'Or	33 120	7 734	40 854	81,1	Rennes	149 499	109 819	259 318	57,7
Nièvre	13 485	2 206	15 691	85,9	Eure	43 608	5 908	49 516	88,1
Saône-et-Loire	36 552	5 501	42 053	86,9	Seine-Maritime	89 174	20 305	109 479	81,5
Yonne	23 262	2 716	25 978	89,5	Rouen	132 782	26 213	158 995	83,5
Dijon	106 419	18 157	124 576	85,4	Bas-Rhin	76 210	11 739	87 949	86,7
Ardèche	16 772	9 403	26 175	64,1	Haut-Rhin	51 145	10 713	61 858	82,7
Drôme	30 856	9 315	40 171	76,8	Strasbourg	127 355	22 452	149 807	85,0
Isère	83 999	18 078	102 077	82,3	Ariège	10 230	1 179	11 409	89,7
Savoie	29 244	5 362	34 606	84,5	Aveyron	12 277	7 198	19 475	63,0
Haute-Savoie	45 984	16 543	62 527	73,5	Haute-Garonne	82 302	15 672	97 974	84,0
Grenoble	206 855	58 701	265 556	77,9	Gers	11 474	2 118	13 592	84,4
Nord	157 238	77 577	234 815	67,0	Lot	10 536	1 699	12 235	86,1
Pas-de-Calais	107 858	22 585	130 443	82,7	Hautes-Pyrénées	14 357	3 197	17 554	81,8
Lille	265 096	100 162	365 258	72,6	Tarn	22 266	6 362	28 628	77,8
Corrèze	14 524	2 672	17 196	84,5	Tarn-et-Garonne	14 983	3 361	18 344	81,7
Creuse	7 651	100	7 751	98,7	Toulouse	178 425	40 786	219 211	81,4
Haute-Vienne	23 274	2 489	25 763	90,3	Yvelines	105 265	25 251	130 516	80,7
Limoges	45 449	5 261	50 710	89,6	Essonne	97 445	14 924	112 369	86,7
Ain	40 568	8 073	48 641	83,4	Hauts-de-Seine	93 309	29 573	122 882	75,9
Loire	43 485	17 282	60 767	71,6	Val-d'Oise	95 516	16 116	111 632	85,6
Rhône	98 980	48 665	147 645	67,0	Versailles	391 535	85 864	477 399	82,0
Lyon	183 033	74 020	257 053	71,2	France métropolitaine	4 007 155	1 121 302	5 128 457	78,1
Aude	23 822	3 083	26 905	88,5	Guadeloupe	45 930	5 401	51 331	89,5
Gard	45 987	12 851	58 838	78,2	Guyane	28 626	2 022	30 648	93,4
Hérault	70 806	13 485	84 291	84,0	Martinique	37 948	3 837	41 785	90,8
Lozère	3 793	2 786	6 579	57,7	La Réunion	94 269	6 726	100 995	93,3
Pyrénées-Orientales	29 133	6 414	35 547	82,0	DOM	206 773	17 986	224 759	92,0
Montpellier	173 541	38 619	212 160	81,8	France métro. + DOM	4 213 928	1 139 288	5 353 216	78,7

Présentation

Alors que, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou de personne sans activité (37,1 %), cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,5 %) et sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,2 %) [1].

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel ainsi que, dans une moindre mesure, les enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (30,6 % et 14,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces catégories sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,2 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale favorisée (35,3 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 20,4 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (20,5 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39,5 % dans les établissements publics).

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus.
- Chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

[1] Les élèves du second degré selon l'origine sociale de l'élève en 2010-2011 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général	2,2	10,7	18,0	13,1	3,2
CLIPA, ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,8	6,7	7,1	8,0	1,4
SEGPA	1,2	5,3	1,9	5,4	0,3
Total premier cycle (y compris SEGPA)	2,1	10,5	17,5	12,8	3,1
Seconde générale et technologique	2,0	11,0	25,1	15,0	4,6
Première et terminale générales	2,2	10,7	30,6	15,4	5,8
Première et terminale technologiques	2,0	10,8	14,3	15,5	2,2
Total second cycle général et techno	2,1	10,8	25,4	15,3	4,7
CAP	1,1	7,1	4,2	8,1	0,6
BEP	2,0	8,6	5,9	12,2	0,9
Bac pro, BMA	1,5	9,4	7,2	11,4	1,0
MC et divers niveaux IV et V	2,0	7,9	6,9	11,7	1,0
Total second cycle professionnel	1,5	9,0	6,6	11,0	0,9
Ensemble	2,0	10,4	18,2	13,2	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Effectifs
Premier cycle général	16,9	27,1	1,4	7,5	100,0	3 105 288
CLIPA, ULIS, DIMA, dispositifs relais	15,5	35,4	2,6	21,5	100,0	21 161
SEGPA	13,7	45,4	2,3	24,5	100,0	95 554
Total premier cycle (y compris SEGPA)	16,8	27,7	1,5	8,0	100,0	3 223 003
Seconde générale et technologique	16,2	19,4	2,1	4,7	100,0	502 228
Première et terminale générales	14,2	14,9	2,5	3,7	100,0	636 496
Première et terminale technologiques	18,6	26,5	3,4	6,7	100,0	286 953
Total second cycle général et techno	15,8	18,8	2,5	4,7	100,0	1 425 677
CAP	16,9	38,6	3,7	19,8	100,0	123 310
BEP	20,5	37,2	2,7	10,0	100,0	55 089
Bac pro, BMA	18,8	35,5	3,9	11,3	100,0	517 274
MC et divers niveaux IV et V	19,1	30,6	4,2	16,5	100,0	9 863
Total second cycle professionnel	18,6	36,1	3,8	12,6	100,0	705 536
Ensemble	16,8	26,3	2,0	7,7	100,0	5 353 216

(1) Non compris professeurs.
(2) Non compris instituteurs.
(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

[2] Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée en 2010-2011 (%) (1)
(France Métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général	19,9	13,1	27,1	39,8	100,0	35,3	14,2	30,5	20,0	100,0
CLIPA, ULIS, DIMA, dispositifs relais	7,8	7,8	22,4	61,9	100,0	21,4	11,6	29,0	37,9	100,0
SEGPA	2,2	5,3	19,5	72,9	100,0	8,3	8,7	30,1	52,8	100,0
Total premier cycle (y compris SEGPA)	19,2	12,8	26,9	41,1	100,0	35,1	14,1	30,5	20,3	100,0
Seconde générale et technologique	28,6	15,8	26,8	28,8	100,0	45,9	14,8	26,5	12,8	100,0
Première et terminale générales	35,9	17,0	24,5	22,6	100,0	51,4	14,2	23,8	10,6	100,0
Première et terminale technologiques	16,4	15,9	28,9	38,8	100,0	27,1	17,4	32,5	23,1	100,0
Total second cycle général et techno	29,4	16,3	26,2	28,1	100,0	45,0	15,0	26,4	13,6	100,0
CAP	4,3	7,5	22,7	65,5	100,0	11,0	12,3	32,4	44,2	100,0
BEP	6,1	10,8	28,0	55,1	100,0	11,3	16,0	34,9	37,8	100,0
Bac pro, BMA	7,7	11,2	27,5	53,6	100,0	16,6	14,9	33,8	34,7	100,0
MC et divers niveaux IV & V	8,4	11,9	27,4	52,3	100,0	10,6	13,5	30,6	45,3	100,0
Total second cycle professionnel	7,0	10,6	26,7	55,7	100,0	15,0	14,6	33,7	36,7	100,0
Ensemble	20,4	13,5	26,7	39,5	100,0	35,3	14,4	29,8	20,5	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.
Lecture - 41,1 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

Présentation

L'âge théorique d'entrée des élèves au collège est de 11 ans. À la rentrée 2010, huit élèves de sixième sur dix sont âgés de 11 ans, 3,3 % sont en avance d'un an, 15,6 % en retard d'un an [1]. Enfin, 1 % des élèves sont âgés d'au moins 13 ans, accumulant ainsi deux ans de retard. La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 69,1 % en classe de troisième (y compris la troisième d'insertion). Néanmoins, grâce à la baisse des redoublements, la part des élèves « à l'heure » progresse d'une rentrée sur l'autre : ils étaient 67,7 % en troisième à la rentrée 2009. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après une année de stabilité en 2006, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis le début des années 2000 à chacun des niveaux. Ils sont désormais de 3,9 % en sixième, 2,3 % en cinquième, 3,6 % en quatrième et 4,9 % pour la classe de troisième [2]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2009, 59,1 % ont été orientés en second cycle général et technologique, à la rentrée 2010, et 25,9 % en second cycle professionnel. Ces proportions sont équivalentes à celles de l'an passé. À côté des redoublants, 10,1 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Dispositifs-relais

Les dispositifs-relais accueillent momentanément des collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaires du 16 mai 2003 et du 21 août 2006). Les dispositifs sont de deux ordres : les classes-relais et les ateliers-relais créés en complément.

DIMA

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommées UPI).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2010 sont nés durant l'année 1999.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent scolarisés dans cette classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire notamment) ; ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui arrêtent leurs études.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 05.42, 07.06, 08.02, 09.08, 10.03.

[1] Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe en 2010-2011
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2009 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	17 597	8 567	8 770	4 168	26 357	3,3	3,3
	11 ans	498 229	251 467	138 198	67 441	636 427	80,0	78,9
	12 ans	102 776	44 179	21 234	8 097	124 010	15,6	16,5
	13 ans ou plus	6 392	2 643	1 873	639	8 265	1,0	1,3
	Total	624 984	306 856	170 075	80 345	795 059	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	17 561	8 620	8 695	4 188	26 256	3,4	3,4
	12 ans	467 810	239 731	130 787	65 244	598 597	77,5	75,5
	13 ans	113 565	48 615	23 976	9 371	137 541	17,8	19,4
	14 ans ou plus	7 842	3 054	2 429	853	10 271	1,3	1,7
	Total	606 778	300 020	165 887	79 656	772 665	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	17 721	8 906	8 911	4 260	26 632	3,5	3,4
	13 ans	441 739	227 640	124 709	62 583	566 448	73,5	72,1
	14 ans	132 914	57 774	30 360	12 507	163 274	21,2	22,2
	15 ans ou plus	11 229	4 817	3 366	1 358	14 595	1,9	2,3
	Total	603 603	299 137	167 346	80 708	770 949	100,0	100,0
Troisième (y compris d'insertion)	13 ans ou moins	17 369	8 582	8 835	4 192	26 204	3,4	3,4
	14 ans	413 390	215 601	116 401	59 550	529 791	69,1	67,7
	15 ans	151 801	67 658	36 521	15 612	188 322	24,6	25,5
	16 ans ou plus	17 694	8 106	4 604	1 973	22 298	2,9	3,4
	Total	600 254	299 947	166 361	81 327	766 615	100,0	100,0
ULIS (1)	12 ans ou moins	4 159	1 560	420	169	4 579	24,2	25,1
	13 ans	4 266	1 698	461	191	4 727	25,0	26,3
	14 ans	3 753	1 483	420	166	4 173	22,0	22,0
	15 ans ou plus	4 626	1 889	836	399	5 462	28,8	26,6
	Total	16 804	6 630	2 137	925	18 941	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	67	25	129	18	196	8,8	11,0
	15 ans	855	241	295	79	1 150	51,8	67,4
	16 ans ou plus	785	337	89	31	874	39,4	21,7
	Total	1 707	603	513	128	2 220	100,0	100,0
Total premier cycle		2 454 130	1 213 193	672 319	323 089	3 126 449		

(1) Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

[2] Évolution des taux de redoublement et de passage
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Redoublements										
Sixième	9,4	8,6	8,3	7,8	7,2	7,6	6,4	5,5	4,5	3,9
Cinquième	5,0	4,4	4,2	3,9	3,6	3,6	3,1	2,7	2,6	2,3
Quatrième	8,8	7,9	7,5	7,0	6,3	6,1	5,2	4,5	4,1	3,6
Troisième	6,6	6,5	6,3	6,5	6,1	6,2	5,8	5,4	5,0	4,9
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	91,1	91,4	91,8	92,7	92,8	93,4	94,3	94,9	95,4
Cinquième - quatrième	92,9	93,6	93,9	94,2	94,6	94,5	95,1	95,7	95,9	96,3
Quatrième - troisième	88,1	89,4	90,2	90,6	91,4	91,5	92,5	93,4	93,7	94,3
Troisième - seconde GT	56,7	56,2	56,5	56,3	56,6	56,5	56,7	57,2	58,8	59,1
Troisième - second cycle pro	26,3	26,9	26,8	26,8	26,8	26,4	26,5	26,4	25,8	25,9

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement. La rentrée 2010 voit la première hausse depuis 2005, avec un gain de 11 300 élèves par rapport à la rentrée 2009 [1].

À la rentrée 2010, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser (+ 7 700 élèves), alors que les préparations au BEP diminuent de 96 800 élèves. Cette forte baisse s'explique par la fermeture progressive de cette formation (il ne reste que deux spécialités en seconde BEP en 2010), et se fait essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation. Il n'y aura plus aucune classe de BEP à partir de la rentrée 2012.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingts : le cursus s'effectuait alors en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième dont la généralisation a débuté en 2008 [2]. Depuis 1990, les effectifs sont ainsi passés de moins de 100 000 élèves à plus de 500 000.

La part des spécialités de formation dans le secteur des services continue la baisse amorcée à la rentrée 2009 après une hausse régulière de quinze ans et retrouve, à la rentrée 2010, son niveau de 1995 (55 %) (voir aussi 4.9) [3].

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) ont été mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification.

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Brevet d'études professionnelles (BEP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Mention complémentaire (MC)

Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

Formation complémentaire (FC)

Complément de formation initiale à finalité professionnelle destiné à des diplômés de niveau IV ou V.

Brevet des métiers d'art (BMA)

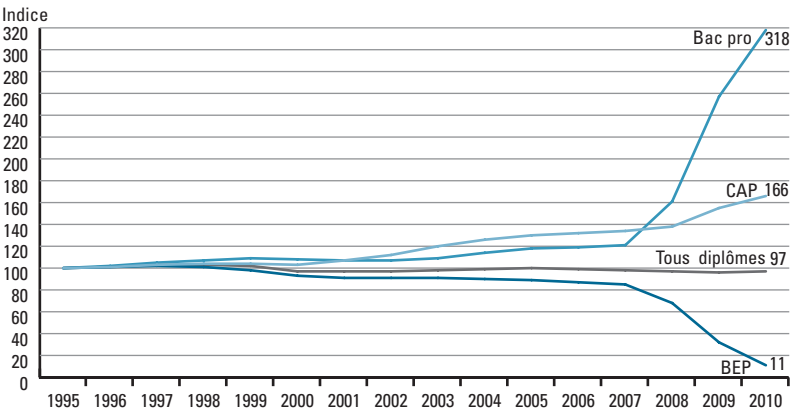
Cette formation est comptabilisée avec le baccalauréat professionnel.

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel
(France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé y compris EREA) (1)

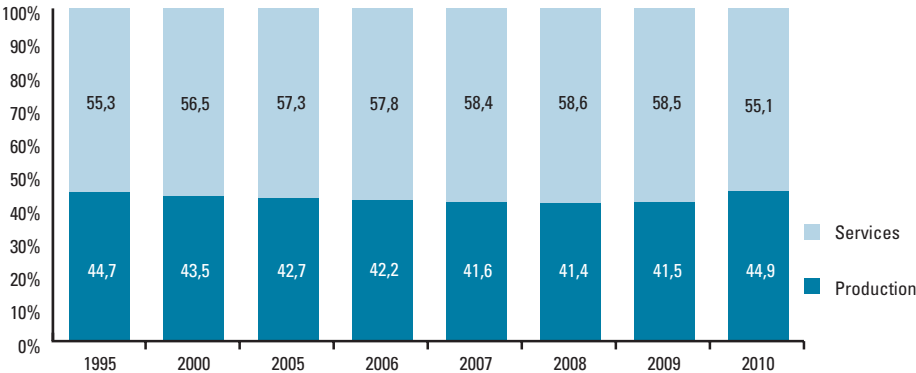
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1970	1980	1990	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470	6 333
CAP 2 ans										
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	49 469	50 749	51 190	53 646	63 945	63 220
2 ^e année	18 030	14 079	16 370	16 824	40 625	41 211	42 348	42 857	45 331	53 757
Total CAP 2 ans (2)	35 866	28 606	31 144	32 135	90 094	91 960	93 538	96 503	109 276	116 977
CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594						
BEP 1 an	-	-	-	-	4 103	4 317	4 501	3 625	493	272
BEP 2 ans										
Seconde BEP	80 606	168 534	232 639	242 588	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672	27 131
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	205 060	201 558	196 342	187 028	121 979	27 686
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	423 678	415 757	403 459	325 551	151 651	54 817
Bac pro/BMA										
Seconde professionnelle	-	-	-	-	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718	167 354
Première professionnelle	-	-	53 942	55 529	99 897	99 543	101 813	103 484	161 400	207 971
Terminale professionnelle	-	-	39 774	40 897	88 916	89 313	89 235	91 518	92 698	141 949
Total Bac pro/BMA	-	-	93 716	96 426	191 444	193 199	196 625	261 790	416 816	517 274
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757	6 680
Formations diverses de niveaux IV et V	-	-	15 811	16 019	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819	3 183
Ensemble	645 834	764 823	712 017	741 629	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282	705 536

(1) Y compris EREA à partir de 2005. (2) Y compris CAP 3 ans à partir de 2005, 189 élèves en 2010.

[2] Évolution des effectifs du second cycle depuis 1995 (base 100 en 1995)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs du second cycle professionnel selon le secteur de formation
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 705 500 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un lycée sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (hors apprentissage). Par rapport à la rentrée 2009, cet effectif est en hausse de 11 300 élèves (+ 1,6 %). Les formations au CAP rassemblent 17,5 % des élèves scolarisés en cycle professionnel, contre 16,7 % en 2009. La part du BEP est en net déclin (7,8 % contre 21,9 % en 2009) ; cette baisse importante est due à la fermeture des BEP et à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans introduite par la réforme du second cycle professionnel : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi 73,3 % des élèves de ce cycle, contre 60,0 % en 2009 [1].

À la rentrée 2010, 78,3 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage en légère hausse. La part du secteur public varie quelque peu selon la formation : 78,1 % pour les préparations au CAP en deux ans, 66,7 % pour les préparations au BEP en deux ans et 80,3 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 387 700 garçons (55,0 %) pour 317 800 filles [1]. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au CAP (54,2 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (60,0 %). La situation s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers « tertiaires » (domaine des services).

Le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, 2 300 jeunes préparent un BEP, 88 100 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V, 23 000 un baccalauréat professionnel et 25 400 un brevet professionnel ou autre certification de niveau IV. Les établissements scolaires agricoles accueillent également 94 300 élèves en formation scolaire de second cycle professionnel (voir 4.23 et chapitre 5).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans pour une partie des effectifs se fait au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou exceptionnellement en un an.

Brevet d'études professionnelles (BEP)

Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Mention complémentaire (MC)

Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

Formation complémentaire (FC)

Complément de formation initiale à finalité professionnelle, destiné à des diplômés de niveau IV ou V.

Brevet des métiers d'art (BMA)

Formation comptabilisée avec le baccalauréat professionnel.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
- Système d'information SAFRAN du MAAPRAT.
- Enquête n° 10.

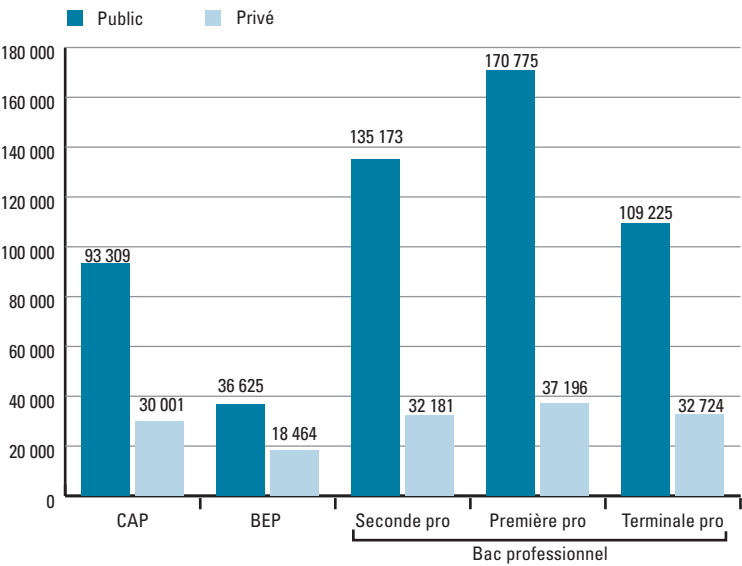
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		Rappel 2009
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles	
CAP 1 an	1 061	825	1 886	498	3 949	4 447	6 333	75,4	6 470
Première année	30 711	19 301	50 012	5 414	7 794	13 208	63 220	42,9	63 945
Deuxième année	24 486	16 925	41 411	4 662	7 684	12 346	53 757	45,8	45 331
Total CAP 2 ans	55 197	36 226	91 423	10 076	15 478	25 554	116 977	44,2	109 276
BEP 1 an	2	88	90	26	156	182	272	89,7	493
Seconde BEP	2 300	15 459	17 759	878	8 494	9 372	27 131	88,3	29 672
Terminale BEP	3 696	15 080	18 776	923	7 987	8 910	27 686	83,3	121 979
Total BEP 2 ans	5 996	30 539	36 535	1 801	16 481	18 282	54 817	85,8	151 651
Seconde professionnelle	85 933	49 240	135 173	18 605	13 576	32 181	167 354	37,5	162 718
Première professionnelle	105 487	65 288	170 775	20 739	16 457	37 196	207 971	39,3	161 400
Terminale professionnelle	62 106	47 119	109 225	17 636	15 088	32 724	141 949	43,8	92 698
Total bac pro/BMA	253 526	161 647	415 173	56 980	45 121	102 101	517 274	40,0	416 816
MC (niveaux IV et V)	1 789	3 068	4 857	344	1 479	1 823	6 680	68,1	6 757
Formations diverses de niv. IV et V	269	2 184	2 453	130	600	730	3 183	87,5	2 819
Ensemble	317 840	234 577	552 417	69 855	83 264	153 119	705 536	45,0	694 282

[2] Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en seconde professionnelle ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté entre 1995 et 2010, passant de 14,7 % à 32,3 % pour les classes d'entrée en cycle professionnel (1^{re} année de CAP, seconde BEP et seconde professionnelle). Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements en premier cycle.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (45,8 %) et en baccalauréat professionnel (39,9 %).

Aucune différence notable ne distingue les deux sexes au niveau du retard scolaire dans le second cycle professionnel.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2010 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2010 sont nés durant l'année 1995.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

Mention complémentaire (MC)

Année supplémentaire de spécialisation possible et sanctionnée par un diplôme de niveau IV ou V.

BMA

Brevet des métiers d'art.

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon l'âge et le sexe à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	17 ans et moins	199	148	347	118	429	547	894	14,1
	18 ans	301	230	531	110	796	906	1 437	22,7
	19 ans et plus	561	447	1 008	270	2 724	2 994	4 002	63,2
	Total	1 061	825	1 886	498	3 949	4 447	6 333	100,0
CAP en 2 ans : 1 ^{re} année (1)	15 ans et moins	4 440	2 945	7 385	1 097	1 759	2 856	10 241	16,2
	16 ans	19 545	12 234	31 779	2 634	3 566	6 200	37 979	60,1
	17 ans et plus	6 726	4 122	10 848	1 683	2 469	4 152	15 000	23,7
	Total	30 711	19 301	50 012	5 414	7 794	13 208	63 220	100,0
CAP en 2 ans : 2 ^e année (2)	16 ans et moins	3 415	2 524	5 939	897	1 680	2 577	8 516	15,8
	17 ans	14 531	9 983	24 514	2 159	3 310	5 469	29 983	55,8
	18 ans et plus	6 540	4 418	10 958	1 606	2 694	4 300	15 258	28,4
	Total	24 486	16 925	41 411	4 662	7 684	12 346	53 757	100,0
BEP en 1 an	16 ans et moins	-	7	7	4	24	28	35	12,9
	17 ans	-	13	13	6	37	43	56	20,6
	18 ans et plus	2	68	70	16	95	111	181	66,5
	Total	2	88	90	26	156	182	272	100,0
BEP en 2 ans : seconde	15 ans et moins	995	6 620	7 615	264	3 188	3 452	11 067	40,8
	16 ans	999	6 859	7 858	392	3 645	4 037	11 895	43,8
	17 ans et plus	306	1 980	2 286	222	1 661	1 883	4 169	15,4
	Total	2 300	15 459	17 759	878	8 494	9 372	27 131	100,0
BEP en 2 ans : terminale	16 ans et moins	1 282	5 861	7 143	235	2 691	2 926	10 069	36,4
	17 ans	1 627	6 721	8 348	420	3 394	3 814	12 162	43,9
	18 ans et plus	787	2 498	3 285	268	1 902	2 170	5 455	19,7
	Total	3 696	15 080	18 776	923	7 987	8 910	27 686	100,0
Bac pro : seconde pro	15 ans et moins	33 476	18 943	52 419	5 617	3 979	9 596	62 015	37,1
	16 ans	38 590	22 249	60 839	8 084	5 522	13 606	74 445	44,5
	17 ans et plus	13 867	8 048	21 915	4 904	4 075	8 979	30 894	18,5
	Total	85 933	49 240	135 173	18 605	13 576	32 181	167 354	100,0
Bac pro/BMA : première pro	16 ans et moins	24 309	14 680	38 989	4 056	2 852	6 908	45 897	22,1
	17 ans	42 542	26 230	68 772	8 161	6 085	14 246	83 018	39,9
	18 ans et plus	38 636	24 378	63 014	8 522	7 520	16 042	79 056	38,0
	Total	105 487	65 288	170 775	20 739	16 457	37 196	207 971	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	17 ans et moins	7 273	6 151	13 424	2 031	1 619	3 650	17 074	12,0
	18 ans	22 453	17 074	39 527	6 256	5 195	11 451	50 978	35,9
	19 ans et plus	32 380	23 894	56 274	9 349	8 274	17 623	73 897	52,1
	Total	62 106	47 119	109 225	17 636	15 088	32 724	141 949	100,0
Mentions complémentaires	Total	1 789	3 068	4 857	344	1 479	1 823	6 680	-
Formations diverses de niveaux IV et V	Total	269	2 184	2 453	130	600	730	3 183	-
Total second cycle professionnel		317 840	234 577	552 417	69 855	83 264	153 119	705 536	

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de CAP en 3 ans, 71 élèves à la rentrée 2010.

(2) Y compris 3^e année de CAP en 3 ans, 118 élèves à la rentrée 2010.

Présentation

Avec la « rénovation de la voie professionnelle » amorcée à la rentrée 2008, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une première année de baccalauréat professionnel en trois ans (nommée seconde professionnelle), soit vers un CAP, et très marginalement vers les deux spécialités de BEP encore ouvertes à la rentrée 2010 (en attendant la création d'un baccalauréat professionnel ad-hoc). Plus de 25 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2010 : 18 % en seconde professionnelle, 4,8 % en première année de CAP en deux ans et 3 % dans les deux spécialités de seconde BEP restantes [1]. Les élèves issus de troisième (y compris troisième d'insertion) constituent 81,2 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle, 84,6 % de ceux scolarisés en seconde BEP, mais seulement 57,5 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de SEGPA (24,1 %) [2].

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième sont restés globalement stables, autour de 26 %, entre 2005 et 2010 [1]. L'orientation vers le baccalauréat en trois ans, en forte progression depuis deux ans, a presque compensé la baisse de l'orientation vers le BEP. La formation de CAP en deux ans connaît une progression pour les élèves originaires de troisième de SEGPA, en raison de la suppression des formations qualifiantes de SEGPA à cette rentrée. En revanche, elle marque un léger recul pour les élèves issus d'une troisième (y compris troisième d'insertion).

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années [3].

Les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP et un sur sept en seconde professionnelle. Ces sorties incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères que celui de l'éducation nationale.

En fin de BEP, près de un élève de terminale BEP sur deux poursuit vers un baccalauréat professionnel en intégrant une première professionnelle. Parallèlement, l'orientation vers une classe de première d'adaptation à un baccalauréat technologique est suivie par un élève sur dix.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Première d'adaptation

La classe de première d'adaptation permet aux élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP de préparer un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien, dans le même champ professionnel.

Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

Seconde professionnelle

Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Terminale professionnelle

Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

[1] Évolution des principaux passages vers le second cycle professionnel

(France métro. + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Passages	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans						
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,5	3,6	3,9	5,0	4,8
3 ^e SEGPA - 1CAP2	42,9	45,0	47,0	49,7	53,9	58,3
Vers 2^{de} BEP						
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	22,4	22,2	15,4	3,3	3,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	3,0	2,7	1,6	0,5	0,4
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)						
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,3	0,4	0,6	7,0	17,4	18,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	0,1	0,1	1,3	2,6	2,4

Lecture - 4,8 % des élèves inscrits en troisième (y compris insertion) l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2010.

[2] Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2010 selon l'origine scolaire (%)

(France métro. + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} BEP	2 ^{de} pro
3 ^e (y compris insertion)	57,5	84,6	81,2
3 ^e SEGPA	24,1	0,3	0,2
2 ^{de} GT	2,0	7,4	7,2
Redoublants	4,1	2,0	4,9
Autres	12,2	5,7	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	63 122	27 131	167 354

Lecture - 57,5% des élèves inscrits en troisième (y compris insertion) l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2010.

[3] Évolution des redoublements, passages et sorties (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)	2010 (1)
CAP 2 ans : première année								
Redoublement	3,9	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0	4,3	4,1
Passage en 2 ^e année	77,6	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3	76,3	76,1
Passage en BEP	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6	1,9	0,5	0,3
Autres orientations	0,9	0,8	0,4	0,5	0,7	1,3	2,8	3,0
Sorties (2)	15,1	16,0	16,3	16,5	17,0	16,6	16,1	16,6
CAP 2 ans : deuxième année								
Redoublement	6,9	6,6	5,8	5,3	5,6	5,5	5,3	5,1
Passage en BEP	13,6	12,4	12,7	12,0	11,5	8,8	3,1	1,0
Passage en bac pro	8,3	8,7	10,0	10,0	10,7	13,5	20,3	23,8
Autres orientations	7,5	7,1	7,4	7,6	7,5	7,9	9,1	8,1
Sorties (2)	63,8	65,2	64,1	65,1	64,7	64,3	62,2	61,9
Seconde BEP								
Redoublement	4,6	4,6	4,6	4,9	4,6	3,2	0,7	1,8
Passage en terminale BEP	84,1	84,1	83,7	82,2	81,2	81,5	80,0	88,6
Passage en bac pro			0,1	0,1	0,1	1,5	5,2	3,3
Autres orientations	1,1	1,1	1,2	1,3	2,3	1,6	2,0	1,9
Sorties (2)	10,2	10,2	10,3	11,5	11,9	12,2	12,2	4,4
Terminale BEP								
Redoublement	8,2	8,0	7,6	8,7	8,3	7,5	4,7	0,8
Passage en bac pro	40,1	41,0	41,8	41,5	42,4	43,9	49,1	50,2
Passage en bac techno	14,1	13,6	13,0	11,6	10,7	10,3	10,3	10,6
Autres orientations	3,6	3,7	3,6	3,7	3,9	3,6	3,4	4,8
Sorties (2)	34,1	33,7	34,0	34,6	34,7	34,8	32,5	33,7
Bac pro/BMA 2 ans : première								
Redoublement	1,6	1,6	1,6	1,8	1,6	1,9	0,0	2,3
Passage en bac pro/BMA : terminale	83,7	84,6	84,6	83,3	83,7	84,0	84,6	84,9
Autres orientations	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	2,7	8,4
Sorties (2)	14,0	13,3	13,2	14,2	14,0	13,4	12,7	4,4
Bac pro/BMA 2 ans : terminale								
Redoublement	5,7	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1	2,9	0,1
Autres orientations	3,2	3,2	3,1	2,8	3,0	3,3	3,3	6,0
Sorties (2)	91,1	91,4	90,9	91,9	91,9	91,6	93,7	93,9
Bac pro 3 ans : seconde pro	(3)	(3)	(3)	(3)				
Redoublement						8,3	5,6	5,0
Passage en bac pro 3 ans : première pro						74,4	80,2	78,3
Autres orientations						9,6	3,2	3,1
Sorties (2)						7,7	10,9	13,6
Bac pro 3 ans : première pro	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		
Redoublement							7,9	2,3
Passage en bac pro 3 ans : terminale pro							82,2	84,9
Autres orientations et sorties (2)							9,9	12,7
Bac pro 3 ans : terminale pro	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	
Redoublement								7,8
Autres orientations et sorties (2)								92,2

(1) Avertissement : compte tenu de la rénovation de la voie professionnelle, certains taux mesurés sur 2009 et 2010 sont à interpréter avec précaution, notamment sur les formations au BEP et au bac pro/BMA en 2 ans. (2) Sorties de l'enseignement secondaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (voir définition du taux de sortie ci-contre).

(3) Jusqu'à la rentrée 2008, le baccalauréat professionnel en trois ans était expérimental. Les flux observés, peu significatifs, ne sont donc pas mentionnés.

Présentation

À la rentrée 2010, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 123 300 élèves à un CAP, 55 100 à un BEP (non inclus dans le tableau [1]) et 517 300 élèves à un bac professionnel en trois ans ou à un BMA. À la rentrée 2010, seules deux spécialités du secteur des services en BEP sont maintenues en première année (« Carrières sanitaires et sociales » et « Restauration hôtellerie »), quatre perdurent encore en deuxième année : « Transport routier », « Optique lunetterie » en plus des précitées. En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 52,1 % pour la production et de 47,9 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 56 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 72,8 % des effectifs CAP du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du groupe « Habillement » où elles sont majoritaires à 91 %.

À la rentrée 2010, 517 300 élèves sont inscrits en bac professionnel ou BMA, dont 1 900 en BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 56,2 % des élèves. Trois spécialités des services représentent 44 % des élèves : « Commerce, vente », « Comptabilité, gestion » et « Secrétariat, bureautique ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 15,1 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 10,4 % des élèves de baccalauréat professionnel sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est beaucoup plus forte pour les CAP (38,3 %), que pour les bacs professionnels (24,7 %).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bac pro

Baccalauréat professionnel en trois ans.

BMA

Brevet des métiers d'art.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2010 (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation		CAP				Bac pro et BMA			
		Effectifs	% du total	% Privé	% filles	Effectifs	% du total	% Privé	% filles
200 Technologies industrielles fondamentales		751	0,6	16,8	2,7	2 390	0,5	10,8	6,3
201 Techno. commandes des transformations industrielles		-	-	-	-	1 336	0,3	3,1	4,9
210 Spéc. plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture		100	0,1	€	26,0	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées		377	0,3	2,7	42,4	73	€	€	46,6
212 Productions animales, élevages spécialisés		-	-	-	-	154	€	€	10,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche		120	0,1	€	28,3	22	€	€	18,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...		659	0,5	0,5	12,7	258	€	€	17,1
220 Spécialités pluritechno. des transformations		369	0,3	23,6	62,1	3 014	0,6	7,3	33,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine		13 446	10,9	16,0	48,5	3 373	0,7	18,9	33,1
222 Transformations chimiques et apparentées		39	€	€	15,4	79	€	€	59,5
223 Métallurgie		812	0,7	19,1	54,4	639	0,1	10,5	42,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique		406	0,3	8,6	60,6	370	0,1	12,7	50,0
225 Plasturgie, matériaux composites		232	0,2	9,9	8,2	1 488	0,3	2,6	12,7
226 Papier, carton		50	€	32,0	6,0	43	€	34,9	27,9
227 Énergie, génie climatique		1 797	1,5	9,1	0,3	10 826	2,1	11,5	0,5
230 Spécialités pluritechno. génie civil, construction, bois		1 215	1,0	34,2	2,0	8 835	1,7	13,2	26,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie		1 029	0,8	13,4	0,4	4 326	0,8	9,9	6,4
232 Bâtiment : construction et couverture		3 207	2,6	3,9	1,5	4 538	0,9	2,9	2,1
233 Bâtiment : finitions		6 868	5,6	5,4	7,6	5 401	1,0	5,6	25,5
234 Travail du bois et de l'ameublement		7 828	6,3	12,1	8,1	14 496	2,8	12,7	5,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples		860	0,7	€	90,6	652	0,1	6,7	94,8
241 Textile		97	0,1	€	92,8	80	€	21,3	68,8
242 Habillement		3 147	2,6	6,3	91,0	11 263	2,2	11,0	93,8
243 Cuir et peaux		332	0,3	3,6	66,6	511	0,1	2,3	82,8
250 Spéc. pluritechno. en mécanique-électricité		311	0,3	22,5	4,2	26 007	5,0	14,0	2,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage		397	0,3	€	20,9	10 275	2,0	12,0	3,6
252 Moteurs et mécanique auto		5 211	4,2	12,0	2,0	24 643	4,8	11,2	3,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale		28	€	€	10,7	755	0,1	3,7	4,5
254 Structures métalliques		7 241	5,9	8,7	2,1	12 461	2,4	6,4	2,6
255 Électricité, électronique		7 283	5,9	14,7	1,4	78 263	15,1	18,1	2,0
Total spécialités de la production		64 212	52,1	11,5	20,9	226 571	43,8	13,4	10,4
311 Transport, manutention, magasinage		3 220	2,6	21,1	10,2	12 380	2,4	16,7	21,9
312 Commerce, vente		17 239	14,0	21,6	63,0	113 397	21,9	27,6	58,8
314 Comptabilité, gestion		-	-	-	-	57 890	11,2	23,1	56,8
321 Journalisme et communication		922	0,7	58,7	45,7	3 433	0,7	52,7	51,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition		1 163	0,9	18,4	50,9	3 783	0,7	14,1	36,9
323 Tech. image et son, métiers connexes du spectacle		438	0,4	60,0	64,2	1 184	0,2	34,7	75,1
324 Secrétariat, bureautique		-	-	-	-	54 353	10,5	18,0	93,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales		-	-	-	-	6 403	1,2	33,7	91,7
331 Santé		517	0,4	36,6	50,3	1 257	0,2	45,0	55,6
332 Travail social		3 524	2,9	51,7	96,9	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme		11 302	9,2	18,8	81,9	23 579	4,6	19,4	39,2
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs		60	€	100,0	€	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes		16 251	13,2	72,8	95,6	7 603	1,5	60,0	99,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité		88	0,1	68,2	60,2	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement		1 919	1,6	2,3	73,7	3 276	0,6	6,0	69,4
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance		2 455	2,0	44,4	25,5	2 165	0,4	18,6	28,0
Total spécialités des services		59 098	47,9	38,3	72,8	290 703	56,2	24,7	63,1
Ensemble des spécialités		123 310	100,0	24,3	45,8	517 274	100,0	19,8	39,9
Rappel 2009		115 746	100,0	26,7	48,8	416 816	100,0	21,2	41,3

(1) Suite à la rénovation de la voie professionnelle, les BEP sont en voie d'extinction. Les 4 spécialités qui perdurent à la rentrée 2010, en attendant la création des baccalauréats professionnels correspondants, ne figurent pas dans le tableau.

Lecture - 72,8 % des élèves de CAP inscrits dans une spécialité des services sont des filles et 38,3 % sont dans des lycées professionnels privés.

Présentation

Mise en place en 1992 et revue en 1999, l'organisation du second cycle général et technologique connaît une nouvelle réforme qui débute en classe de seconde à la rentrée 2010. Dans cette classe de seconde générale et technologique (GT), réaffirmée comme étant une « classe de détermination », la réforme instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs. À l'issue de la seconde GT, les lycéens préparent un baccalauréat général (S, L, ES) ou un baccalauréat technologique (STI, STG, STL, ST2S, STAV), marginalement un brevet de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

À la rentrée 2010, le second cycle général et technologique compte 1 425 700 élèves, soit 5 700 élèves de moins qu'en 2009 (- 0,4 %) [1]. Les séries générales accueillent un peu plus des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu moins des tiers. Entre 1994 et 2000, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STG/STT et SMS, et au détriment de la série littéraire L. Entre 2004 et 2008, la tendance s'inverse à nouveau au profit de la voie générale, par la hausse de la série S [2]. Depuis la rentrée 2008, la série S se stabilise au profit de la série ES. À la rentrée 2010, la série littéraire reste autour de 11 %. La part de la série S dépasse le tiers, celle de la série ES dépasse le cinquième (22,4 %). Enfin, un peu plus de 9 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL), 22,7 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54,3 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (78,7 % en terminale L) et tertiaires (56 % en terminale STG, 92,8 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (39,6 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (45,2 % pour la série S, 10,6 % pour la série STI, 56 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont plus présentes en terminale S (56 400) qu'en terminale L (33 200) [1].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Secondes générales et technologiques

En classe de seconde GT de détermination, les enseignements comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves (« tronc commun ») et un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires ;
- des enseignements « d'exploration » optionnels et des options facultatives.

Il existe également des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien.

Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - L : Littéraire ;
 - ES : Économique et sociale.
- des séries technologiques :
 - STI : Sciences et technologies industrielles (y compris la spécialité Arts appliqués [AA] depuis 1997 en classe de première, depuis 1998 en classe de terminale) ;
 - STG : Sciences et technologies de la gestion (qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires [STT] depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale) ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (qui remplace la série Sciences médico-sociales [SMS] depuis la rentrée 2007 en classe de première, depuis 2008 en classe de terminale) ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe en outre des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.10
- « Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques », *Éducation & formations*, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2010

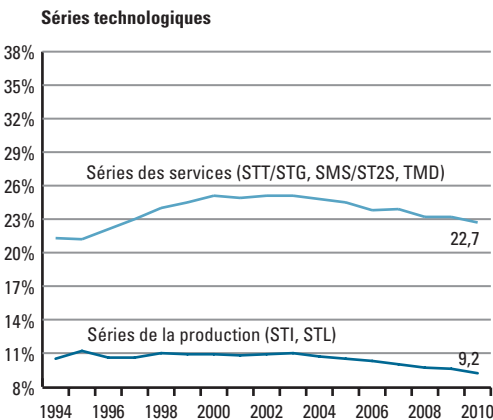
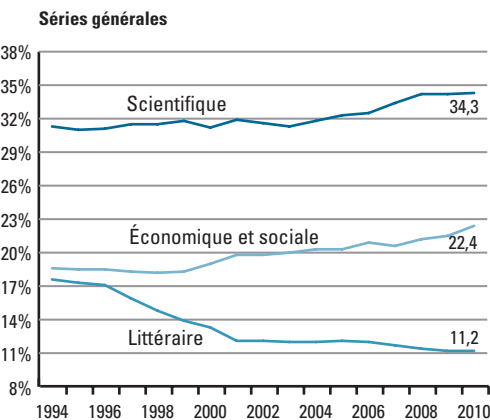
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA))

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	179 070	213 055	392 125	50 126	57 094	107 220	499 345	54,1
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 177	1 225	2 402	277	204	481	2 883	49,6
Total secondes	180 247	214 280	394 527	50 403	57 298	107 701	502 228	54,1
Premières								
S	70 622	58 314	128 936	22 692	16 986	39 678	168 614	44,7
L	8 390	32 515	40 905	2 218	7 477	9 695	50 600	79,0
ES	29 120	48 193	77 313	10 497	14 746	25 243	102 556	61,4
STI (1)	23 406	2 765	26 171	3 347	713	4 060	30 231	11,5
STG	25 024	32 435	57 459	5 936	6 097	12 033	69 492	55,4
STL	2 729	3 427	6 156	629	720	1 349	7 505	55,3
ST2S	978	11 974	12 952	768	7 406	8 174	21 126	91,7
TMD et Hôtellerie	1 102	1 008	2 110	234	215	449	2 559	47,8
D'adaptation	1 527	3 700	5 227	541	1 271	1 812	7 039	70,6
Brevet de technicien	129	296	425	23	31	54	479	68,3
Total premières	163 027	194 627	357 654	46 885	55 662	102 547	460 201	54,4
Terminales								
S	67 397	56 438	123 835	19 634	15 327	34 961	158 796	45,2
L	8 785	33 180	41 965	2 295	7 692	9 987	51 952	78,7
ES	29 879	49 050	78 929	10 627	14 422	25 049	103 978	61,0
STI (1)	27 478	2 974	30 452	3 838	730	4 568	35 020	10,6
STG	27 034	35 696	62 730	6 594	7 064	13 658	76 388	56,0
STL	2 650	3 460	6 110	605	708	1 313	7 423	56,1
ST2S	1 076	15 429	16 505	789	8 456	9 245	25 750	92,8
TMD et Hôtellerie	1 403	1 223	2 626	273	216	489	3 115	46,2
Brevet de technicien	182	471	653	72	101	173	826	69,2
Total terminales	165 884	197 921	363 805	44 727	54 716	99 443	463 248	54,5
Total second cycle GT	509 158	606 828	1 115 986	142 015	167 676	309 691	1 425 677	54,3

(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) : 46 élèves en première, 54 en terminale.

[2] Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Lecture - En 2010, 11,2 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (74 %), à 16 ans en première (66 %) et à 17 ans en terminale (58 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingts, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 [1] et [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) [3]. Cette tendance perdure à la rentrée 2010, rentrée qui connaît la mise en place de la réforme du lycée en seconde.

C'est pour autant en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 10,9 % contre 6,5 % en première et 9 % en terminale à la rentrée 2010. Les élèves de seconde sont également 4 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 1,8 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations particulières (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel ou ayant un retard scolaire important.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2010 sont nés durant l'année 1995.

L'âge théorique correspond à l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui restent dans la même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

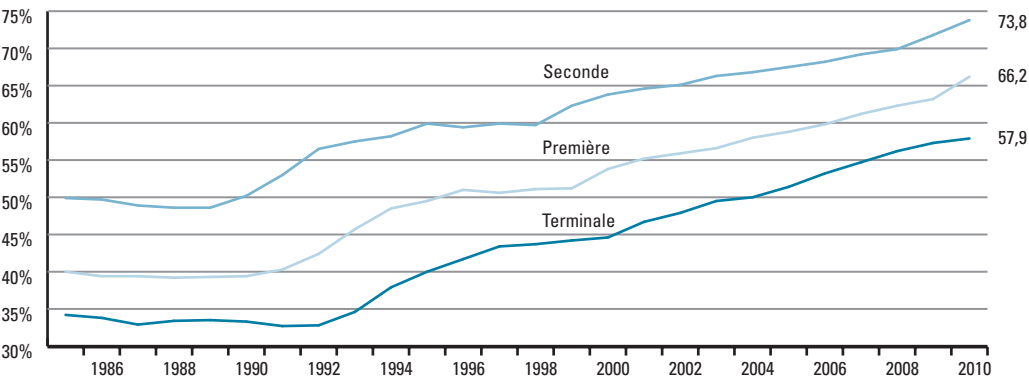
Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et ceux qui arrêtent leurs études.

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2009
	Total	dont filles	Total	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	17 171	8 805	7 055	3 545	24 226	4,8	4,7
15 ans	293 728	162 842	76 939	42 154	370 667	73,8	71,8
16 ans	71 910	36 718	20 417	9 969	92 327	18,4	19,9
17 ans ou plus	11 718	5 915	3 290	1 630	15 008	3,0	3,5
Total seconde	394 527	214 280	107 701	57 298	502 228	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	15 687	8 124	6 353	3 187	22 040	4,8	4,6
16 ans	241 269	135 092	63 228	35 287	304 497	66,2	63,2
17 ans	80 694	40 880	25 183	12 797	105 877	23,0	24,9
18 ans ou plus	20 004	10 531	7 783	4 391	27 787	6,0	7,3
Total première	357 654	194 627	102 547	55 662	460 201	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	13 876	7 463	5 517	2 833	19 393	4,2	4,0
17 ans	213 192	121 793	54 878	31 707	268 070	57,9	57,3
18 ans	99 065	50 065	27 182	13 963	126 247	27,3	27,6
19 ans ou plus	37 672	18 600	11 866	6 213	49 538	10,7	11,1
Total terminale	363 805	197 921	99 443	54 716	463 248	100,0	100,0
Total second cycle GT	1 115 986	606 828	309 691	167 676	1 425 677		

[2] Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » de 1985 à 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	15,4	15,1	14,7	14,4	13,3	12,2	11,6	10,9
Première	8,4	7,6	8,5	8,1	7,8	7,9	7,4	7,0	6,8	6,5
Terminale	17,2	13,3	11,8	12,4	11,8	10,0	9,1	8,7	8,6	9,0
Passages										
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3	4,2	4,0	4,0
Seconde vers première	77,7	78,7	78,3	78,6	79,2	79,0	80,1	81,7	82,4	83,4
Première vers terminale	89,1	89,3	88,5	88,9	89,2	88,8	89,5	90,1	90,3	90,8
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3	1,9	2,0	1,7
Première	2,1	2,6	2,5	2,5	2,4	2,7	2,6	2,5	2,4	2,2
Terminale	82,5	86,2	87,7	87,0	87,6	89,4	90,3	90,7	90,8	90,5

Présentation

À la rentrée 2010, les classes de seconde accueillent 502 200 élèves (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous (499 300 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique (GT) et 54,1 % sont des filles. L'enseignement privé scolarise 21,4 % d'entre eux [1].

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 constitue la première étape de la réforme des lycées, laquelle verra son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2013. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire. Au titre du premier enseignement d'exploration (voir « Définitions »), 85,5 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 22,5 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) [2]. Parmi eux, 9,4 % ont suivi les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils [3]. Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne près de 10 % des élèves, à part égale pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,7 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 57,3 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (68,6 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent à peu près équitablement entre ce profil (47,7 %) et le profil « lettres, langues et arts » (42,8 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La nouvelle classe de seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration optionnels, (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) auxquels peut s'ajouter un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement « sciences économiques et sociales » ou « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ». Le second enseignement peut-être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « méthodes et pratiques scientifiques », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « écologie-agronomie-territoire et développement durable », « éducation physique et sportive ». Le nombre de ces enseignements et de leurs combinaisons a rendu nécessaire leur regroupement en grands « profils ».

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

Arts

Enseignements d'exploration. Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoines, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

Arts, option facultative

Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10.

- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEPP, décembre 2004.

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2 ^{nde} GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	392 125	2 024	230	148	394 527
Privé	107 220	421	15	45	107 701
Ensemble	499 345	2 445	245	193	502 228
Répartition	99,4	0,5	0,0	0,0	100,0
% de filles	54,1	48,9	56,3	49,2	54,1

[2] Les enseignements d'exploration et les options facultatives à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Enseignements d'exploration										
SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	Créa. culture design	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno
427 037	112 116	78 508	33 340	3 029	157 236	48 558	40 509	15 579	20 869	27 312
85,5%	22,5%	15,7%	6,7%	0,6%	31,5%	9,7%	8,1%	3,1%	4,2%	5,5%

EPS (5h)	Ens. d'exploration ou options facultatives			Options facultatives				Effectif de 2 ^{nde} GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3h)	Arts	Atelier artistique	Autres (2)	
2 871	26 429	6 771	50 367	14 287	34 047	884	744	499 345
0,6%	5,3%	1,4%	10,1%	2,9%	6,8%	0,2%	0,1%	(3)

(1) Voir « Définitions ».

(2) Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

(3) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public	Privé	Total	% total	Garçons	% garçons	Filles	% filles	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	36 638	10 432	47 070	9,4	22 413	9,8	24 657	9,1	52,4
Profil lettres, langues, arts	129 376	33 375	162 751	32,7	47 259	20,7	115 492	42,8	71,0
dont lettres-langues-arts avec SES	113 782	28 973	142 755	28,7	40 596	17,8	102 159	37,9	71,6
dont lettres-langues-arts avec PFEG	13 372	3 295	16 667	3,3	5 815	2,5	10 852	4,0	65,1
Littérature et société	60 067	18 304	78 371	15,7	22 011	9,6	56 360	20,9	71,9
LV3	31 324	5 437	36 761	7,4	10 277	4,5	26 484	9,8	72,0
Arts (1)	29 936	5 956	35 892	7,2	10 471	4,6	25 421	9,4	70,8
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 049	3 678	11 727	2,4	4 500	2,0	7 227	2,7	61,6
Profil scientifique ou technologique	223 514	61 948	285 462	57,3	156 872	68,6	128 590	47,7	45,0
dont scientifiques ou techno avec SES	185 550	51 468	237 018	47,6	124 745	54,6	112 273	41,6	47,4
dont scientifiques ou techno avec PFEG	37 903	10 479	48 382	9,7	32 098	14,0	16 284	6,0	33,7
dont choix de deux ensngts techno	20 294	4 284	24 578	4,9	15 614	6,8	8 964	3,3	36,5
Méthodes et pratiques scientifiques	119 247	37 989	157 236	31,6	82 056	35,9	75 180	27,9	47,8
Sciences de l'ingénieur	28 807	4 327	33 134	6,7	27 311	12,0	5 823	2,2	17,6
Sciences et laboratoire	28 636	7 785	36 421	7,3	17 345	7,6	19 076	7,1	52,4
Santé et social	10 129	4 333	14 462	2,9	1 746	0,8	12 716	4,7	87,9
Création et innovation technologiques	11 454	1 166	12 620	2,5	9 979	4,4	2 641	1,0	20,9
Biotechnologies	4 820	1 999	6 819	1,4	2 726	1,2	4 093	1,5	60,0
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno	12 671	1 598	14 269	2,9	13 079	5,7	1 190	0,4	8,3
Santé et social + biotechnologies	3 920	2 016	5 936	1,2	587	0,3	5 349	2,0	90,1
Sciences et laboratoire + biotechnologies	2 172	367	2 539	0,5	997	0,4	1 542	0,6	60,7
Autres profils scientifiques technologiques	1 658	368	2 026	0,4	1 046	0,5	980	0,4	48,4
Profil EPS de détermination	2 597	274	2 871	0,6	1 970	0,9	901	0,3	31,4
Total des profils connus	392 125	106 029	498 154	100,0	228 514	100,0	269 640	100,0	54,1
Profil inconnu	-	1 191	1 191		682		509		42,7
Ensemble	392 125	107 220	499 345		229 196		270 149		54,1

(1) Y compris création et culture design.

Lecture - 9,4 % des élèves de 2^{nde} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie-gestion ». Cette proportion s'élève à 9,8 % pour les garçons et à 9,1 % pour les filles.

Présentation

Parmi les 495 000 élèves de seconde générale et technologique (GT) des lycées publics et privés à la rentrée 2009, 483 500 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2010 : 62,9 % ont intégré une première générale, 22,3 % une première technologique, 10,9 % redoublent et 3,7 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 11 500 restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif [1].

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'options retenus en seconde GT, options qui permettent aux élèves de se déterminer vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique. Sur 100 élèves qui avaient choisi des options générales uniquement (profils généralistes), 24,8 intègrent une première scientifique, 29,2 une première économique et sociale. Les autres orientations concernent, à parts presque égales, l'entrée en première littéraire (15,3), en première STG (13,2) ou le redoublement (12,0). Les élèves des profils « SES » ou « Langues et arts » se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L), et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour « LV2 + latin/grec »).

Les profils d'options technologiques conduisent majoritairement vers la voie générale (plus d'un élève sur deux), essentiellement vers la série S (44,9 %). En particulier, plus de la moitié des élèves qui avaient suivi une des options MPI, ISI et PC labo en association avec d'autres options générales intègrent la série S. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, SMS et Création/Culture-Design, sont synonymes de préorientation vers les séries des sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ou STI spécialité arts appliqués. Parmi les élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (13,3 %), 4,1 % se réorientent vers la voie professionnelle ; la préparation d'un diplôme professionnel est une alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options IGC ou ISP associé ou non à ISI.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs.

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/grec : latin et/ou grec ancien ;
- Arts : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : sciences économiques et sociales ;
- IGC : informatique de gestion et de communication ;
- MPI : mesures physiques et informatique ;
- ISI : initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : informatique et systèmes de production ;
- PC labo : physique et chimie de laboratoire ;
- Bio LP : biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : sciences médico-sociales ;
- Créa-D : création-design ;
- Cult-D : culture-design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

Profils d'options

Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profils généralistes : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ou choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil « EPS de détermination » : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 %) des élèves.

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 4,9 % des lycéens (environ 23 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 95,1 % du champ des élèves concernés.

① Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les options suivies dans cette classe
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Profils d'options en 2 ^{nde} GT à la rentrée 2009	Situation à la rentrée 2010 (%)										Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	%	Effectif
	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno				
Profils généralistes	24,8	15,3	29,2	.	.	13,2	.	.	3,3	12,0	100	270 570
Profil SES	22,2	9,0	34,6	.	.	15,3	.	.	3,7	12,9	100	200 984
SES + LV2	21,6	8,2	34,1	.	.	16,4	1,0	.	3,9	13,3	100	176 525
SES + LV2 + latin/grec	38,2	12,7	38,5	.	.	3,6	.	.	.	5,9	100	7 812
SES + LV2 + LV3	22,0	13,2	44,0	.	.	8,3	.	.	1,7	9,6	100	6 328
SES + LV2 + arts	20,2	18,3	34,6	.	.	8,8	.	.	2,6	13,4	100	10 318
Profil Langues-arts	32,3	33,2	13,8	.	.	7,3	.	.	2,3	9,7	100	69 586
LV2 + LV3	28,8	29,0	17,5	.	.	10,2	.	.	2,6	10,3	100	27 340
LV2 + arts	19,8	44,4	11,2	.	.	7,6	.	.	3,3	11,9	100	25 420
LV2 + latin/grec	57,0	23,1	11,5	.	.	2,0	.	.	.	5,1	100	16 826
Profils technologiques	44,9	2,1	6,8	11,7	2,7	11,6	6,6	.	4,1	9,2	100	186 935
IGC + options générales	8,4	3,6	6,7	1,0	.	56,6	.	.	9,6	12,8	100	26 995
MPI + options géné.	71,4	2,1	9,1	2,6	.	4,1	.	.	1,3	7,6	100	65 743
MPI + ISP (+ options géné.)	46,5	.	2,6	34,2	1,1	2,0	.	.	5,0	7,8	100	3 823
MPI + PC labo (+ options géné.)	20,0	1,2	2,1	4,4	52,2	2,7	.	.	5,9	11,1	100	676
ISI + options géné.	53,5	1,7	7,6	17,7	.	5,1	.	.	3,3	9,7	100	37 392
ISP + options géné.	23,2	1,0	2,9	49,0	.	5,4	.	.	8,1	9,5	100	1 788
ISI + ISP (+ options géné.)	16,6	.	1,8	59,1	.	3,0	.	.	8,8	8,8	100	14 431
Bio.labo + options géné.	41,9	2,5	7,6	.	15,5	3,3	16,5	.	2,7	8,8	100	4 368
PC labo + options géné.	64,2	2,2	8,5	1,5	10,0	2,9	1,0	.	1,4	8,2	100	10 764
PC labo + bio labo (+ options géné.)	11,3	1,4	2,0	.	63,3	1,6	2,8	.	4,5	11,7	100	2 595
SMS + options géné.	4,2	1,8	2,5	.	.	5,2	66,9	1,2	6,8	10,6	100	6 323
SMS + bio labo (+ options géné.)	2,0	.	.	.	.	2,6	76,6	.	6,1	9,1	100	8 228
Création-D/Culture-D (+ opt. géné.)	6,6	3,0	3,5	76,1	.	1,9	.	.	2,6	6,1	100	2 941
Autres profils techno	44,0	2,0	6,1	17,3	6,3	5,6	7,0	.	3,1	8,3	100	868
Profil EPS de détermination	37,4	2,9	24,8	2,8	.	15,6	.	.	3,7	11,8	100	2 363
Total profils connus (%)	33,0	9,8	20,1	5,2	1,3	12,6	3,2	.	3,7	10,9	100	
Effectifs	151 849	45 192	92 434	24 143	6 008	57 839	14 742	806	16 813	50 042		459 868
Profils inconnus	5 796	1 864	3 310	1 399	402	3 513	546	426	2 862	3 492		23 610
Ensemble (1)	157 645	47 056	95 744	25 542	6 410	61 352	15 288	1 232	19 675	53 534		483 478

Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 24,8 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.
Remarque : l'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.
(1) Champ : élèves inscrits, à la rentrée 2009, en seconde GT, dans les lycées publics et privés de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2010.

[2] Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'options en seconde générale et technologique
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Profils d'options en 2 ^{nde} GT à la rentrée 2009	Situation à la rentrée 2010 (%)										Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	%	Effectif
	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno				
Garçons												
Profils généralistes	30,2	7,9	27,9	1,9	.	13,8	.	.	3,7	13,8	100	99 500
Profil SES	26,6	4,7	31,7	2,0	.	15,7	.	.	4,0	14,5	100	79 846
Profil Langues-arts	44,9	21,1	12,2	1,4	.	6,4	.	.	2,4	10,9	100	19 654
Profils technologiques	48,0	1,1	5,9	17,6	2,1	9,9	.	.	4,3	9,9	100	109 687
Profil EPS de détermination	37,2	1,8	22,2	3,9	.	16,2	.	.	4,3	13,6	100	1 582
Total profils connus (%)	39,5	4,3	16,4	10,1	1,3	11,8	.	.	4,0	11,8	100	
Effectifs	83 329	9 112	34 570	21 223	2 702	24 930	1 229	319	8 534	24 821		210 769
Filles												
Profils généralistes	21,6	19,5	30,0	.	.	12,9	1,2	.	3,1	11,0	100	171 070
Profil SES	19,2	11,9	36,5	.	.	15,0	1,5	.	3,4	11,8	100	121 138
Profil Langues-arts	27,4	37,9	14,4	.	.	7,7	.	.	2,3	9,2	100	49 932
Profils technologiques	40,4	3,4	8,1	3,4	3,5	13,9	14,8	.	3,8	8,2	100	77 248
Profil EPS de détermination	37,8	5,2	30,1	.	.	14,3	.	.	2,4	8,3	100	781
Total profils connus (%)	27,5	14,5	23,2	1,2	1,3	13,2	5,4	.	3,3	10,1	100	
Effectifs	68 520	36 080	57 864	2 920	3 306	32 909	13 513	487	8 279	25 221		249 099

Lecture - Sur 100 garçons qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 30,2 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

Présentation

À la rentrée 2010, 460 000 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé) : 69,9 % en première générale (S, ES, L) et 29,1 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

L'option obligatoire choisie en première scientifique (S), par les élèves est à 89,9 % « Sciences de la vie et de la Terre » et à 10,1 % « Sciences de l'ingénieur » [3]. Le choix de l'option « Biologie-écologie » est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (51,2 %), sinon sur un enseignement artistique (26 %), une troisième langue vivante (11,9 %), les mathématiques (8,5 %), ou plus rarement, sur une langue ancienne (2,5 %).

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont équilibrés entre les sciences économiques et sociales (32,2 %), les mathématiques (31,6 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (36,2 %). Depuis 2008, le choix de l'approfondissement d'une langue vivante prédomine légèrement.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L, un sur cinq en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public et un sur trois dans le privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, STL et ST2S (plus d'un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la série STG, où cet enseignement est imposé, moins d'un élève sur dix suit une option facultative.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classes de première générale et technologique :

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, Sciences et technologie industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Les premières d'adaptation

Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Sc. de l'ing.

Sciences de l'ingénieur.

Bio. éco.

Biologie-écologie (en série STAV).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Premières générales			Premières technologiques								Effectif de première
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S	STL	Hôtel.	TMD	Adap-tation	Brevet techn.	
Public	128 936	40 905	77 313	57 459	26 171	12 952	6 156	1 863	247	5 227	425	357 654
Privé	39 678	9 695	25 243	12 033	4 060	8 174	1 349	439	10	1 812	54	102 547
Ensemble	168 614	50 600	102 556	69 492	30 231	21 126	7 505	2 302	257	7 039	479	460 201
Répartition (%)	36,6	11,0	22,3	15,1	6,6	4,6	1,6	0,5	0,1	1,5	0,1	100,0
% de filles	44,7	79,0	61,4	55,4	11,5	91,7	55,3	47,0	54,9	70,6	68,3	54,4

(1) Y compris 46 élèves de 1^{re} STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies en 2010 par les élèves de première selon la série
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives											Options fac.		Effectif de première
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Sc.vie & Terre	Sc. de l'ing.	Bio. éco.	Arts facult.	EPS (2)	
Générales														
S	14 357	3 317	(1)	9 680	-	-	-	151 573	17 026	15	11 310	6 887	168 614	
L	3 834	1 204	(1)	9 856	25 584	12 995	-	4 244	-	-	9 733	629	50 600	
ES	3 530	635	(1)	6 312	36 919	-	32 754	32 205	-	-	7 229	3 542	102 556	
Technologiques														
STG	-	-	(1)	471	-	-	-	-	-	-	2 626	2 223	69 492	
STI	-	-	10 668	-	-	-	-	-	-	-	532	1 127	30 231	
ST2S	-	-	8 688	-	-	-	-	-	-	-	160	183	21 126	
STL	-	-	2 677	-	-	-	-	-	-	-	113	149	7 505	

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement obligatoire suivi par les élèves de première générale en 2010 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé	Total	Part des filles
Scientifique	Sciences de la vie et Terre	88,1	95,6	89,9	48,2
	Sciences de l'ingénieur	11,9	4,4	10,1	13,2
	Biologie-écologie	ns	ns	ns	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	44,7
Littéraire	LV renforcée	49,4	58,8	51,2	79,0
	LV3	12,5	9,3	11,9	84,5
	Langues anciennes	2,1	4,2	2,5	77,3
	Arts	28,2	16,2	26,0	76,9
	Mathématiques	7,8	11,5	8,5	81,1
	Total première L	100,0	100,0	100,0	79,2
Économique et Sociale	LV renforcée	37,5	32,2	36,2	68,2
	Sciences économiques et sociales	33,3	28,5	32,2	55,8
	Mathématiques	29,2	39,3	31,6	59,6
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	61,5

[4] Les options facultatives en première selon la série
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative				dont deux	Effectif de première
	Public	Privé	Total	%		
S	28 982	14 038	43 020	25,5	2 626	168 614
L	12 864	3 890	16 754	33,1	1 184	50 600
ES	13 744	6 787	20 531	20,0	727	102 556
Séries générales	55 590	24 715	80 305		4 537	321 770
%	22,5	33,1		25,0		
STG	4 366	908	5 274	7,6	70	69 492
STI	10 227	1 472	11 699	38,7	551	30 231
ST2S	5 894	3 011	8 905	42,2	130	21 126
STL	2 459	388	2 847	37,9	90	7 505
Séries technologiques	22 946	5 779	28 725		841	128 354
%	22,3	22,6		22,4		
Ensemble	78 536	30 494	109 030		5 378	450 124
%	22,4	30,4		24,2	1,2	

Lecture - 24,2 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,2 % à en suivre deux.

Présentation

À la rentrée 2010, 463 200 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé), dont 67,9 % en terminale générale. [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. En série générale, les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2]. Dans les séries générales L (littéraire) et ES (économique et sociale), les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série S (scientifique), seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : le choix des mathématiques s'établit autour de 20 %, l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent 34 à 35 % des élèves.

En terminale L, la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, « Arts » pour un élève sur quatre, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent près d'un élève sur dix.

Jusqu'en 2009, les élèves de terminale ES optaient majoritairement pour les sciences économiques et sociales (36 %). Depuis, le choix de cette option diminue et arrive maintenant à égalité avec l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (33,5 %) ; le choix de l'option mathématiques reste stable (31,9 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et éducation physique et sportive), s'ajoutent des options spécifiques, telle la deuxième langue vivante en STI, STL et ST2S [2]. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 7 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 25,4 % en STL et 27,1 % en STI [4].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classes de première générale et technologique

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social (en remplacement de SMS depuis la rentrée 2008) ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtellerie : terminale technologique ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Options

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS

Éducation physique et sportive.

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	123 835	41 965	78 929	62 730	30 452	16 505	6 110	2 360	266	653	363 805
Privé	34 961	9 987	25 049	13 658	4 568	9 245	1 313	480	9	173	99 443
Ensemble	158 796	51 952	103 978	76 388	35 020	25 750	7 423	2 840	275	826	463 248
Répartition (%)	34,3	11,2	22,4	16,5	7,6	5,6	1,6	0,6	0,1	0,2	100,0
dont filles (%)	45,2	78,7	61,0	56,0	10,6	92,8	56,1	45,9	49,5	69,2	54,5

(1) Y compris 54 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies en 2010 par les élèves de terminale selon la série
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives							
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths
S	12 943	2 784	(1)	7 919	.	.	.	36 176
L	3 714	1 169	(1)	9 577	27 304	12 850	.	4 662
ES	3 268	566	(1)	5 329	35 711	.	34 647	33 620
STG	.	.	(1)	310	.	.	.	.
STI	.	.	8 111	.	.	.	.	.
ST2S	.	.	6 775	.	.	.	.	.
STL	.	.	1 699	.	.	.	.	.

(suite) Terminales	Physique chimie	Sc.de la vie et Terre (2) dominante	spécialité	Sc. de l'ing.	Biologie écologie	Arts facult	EPS (3)	Effectifs terminale
S	56 750	142 961	56 303	15 825	10	11 687	7 026	158 796
L	.	.	.	.	.	11 198	796	51 952
ES	.	.	.	.	.	7 729	3 841	103 978
STG	.	.	.	.	.	2 662	2 427	76 388
STI	.	.	.	.	.	809	1 123	35 020
ST2S	.	.	.	.	.	136	145	25 750
STL	.	.	.	.	.	96	139	7 423

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves). (2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière. (3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement de spécialité en terminale générale en 2010 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles
S	SVT - Maths (1)	18,9	25,2	20,3	37,6
	SVT - Physique-chimie	33,6	35,7	34,0	46,3
	SVT - Sc.de la vie et Terre	36,0	34,7	35,7	57,7
	Sc. ingénieur (2)	11,5	4,4	10,0	12,7
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,2
L	LV renforcée	50,0	62,4	52,3	78,1
	LV3	12,9	8,4	12,1	85,3
	Langues anciennes	1,6	1,2	1,5	70,1
	Arts	27,0	16,2	25,0	77,1
	Mathématiques	8,5	11,8	9,1	80,2
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	78,8
	LV renforcée	35,4	32,0	34,6	67,6
ES	Sc.éco et sociales	35,0	28,8	33,5	56,1
	Mathématiques	29,6	39,2	31,9	59,5
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	61,2

(1) Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».
(2) La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

[4] Les options facultatives en terminale selon la série en 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative					Effectif de term.
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	33 019	12 638	45 657	28,8	3 268	158 796
L	13 833	4 115	17 948	34,5	1 287	51 952
ES	13 449	6 514	19 963	19,2	773	103 978
Séries générales	60 301	23 267	83 568		5 328	314 726
%	24,6	33,2		26,6	1,7	
STG	4 438	892	5 330	7,0	71	76 388
STI	8 134	1 348	9 482	27,1	487	35 020
ST2S	86	26	112	<1	6	25 750
STL	1 706	183	1 889	25,4	44	7 423
Séries techno	14 364	2 449	16 813		608	144 581
%	12,4	8,5		11,6	<1	
Ensemble	74 665	25 716	100 381		5 936	459 307
%	20,7	26,0		21,9	1,3	

Lecture - 21,9 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,3 % à en suivre deux.

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des situations particulières.

L'anglais est étudié par 5 049 000 d'élèves, soit 94,7 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (95,9 %) que dans les établissements publics (94,3 %). L'allemand est choisi par 7 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 83,1 % [2]. L'espagnol se stabilise depuis 2009 autour de 71 % contre 70 % les années précédentes. Il est plus appris dans le secteur privé (73,7 %) que dans le secteur public (70,7 %). L'allemand comme deuxième langue reste stable (14,7 % en 2010, 14,8 % en 2009 et 2008, contre 14,5 % en 2007 et 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,6 %) qu'au collège (12,9 % en quatrième-troisième).

7 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (12,4 %), le russe (6,8 %), le portugais (4,1 %), puis l'allemand (3,1 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97,9 % des élèves, l'espagnol à 41 %, l'allemand à 15,4 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4,2 %) [3]. On notera, de 2008 à 2010, une stabilisation de l'étude de l'allemand sur l'ensemble du second degré après une longue période de baisse.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. L'apprentissage à part égale de deux premières langues (ou « bilangüisme ») dès la sixième se développe (13,5 % des élèves en 2010, 12,1 % en 2009, 11 % en 2008, 9,8 % en 2007, 5,4 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et, est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs).

La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

Les formations

- Collège : classes de sixième à troisième, DIMA, ULIS (ex-UPI) et dispositifs-relais.
- Lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.
- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	795 059	(3) 794 155	99,9	92 422	775 279	24 561	4 962	4 139
Cinquième	772 665	(3) 772 002	99,9	90 725	751 182	31 230	5 032	3 725
Quatrième	770 949	770 593	100,0	48 559	712 554	7 531	753	1 196
Troisième	766 615	765 102	99,8	47 430	708 144	7 666	698	1 164
DIMA, ULIS, dispo-relais	21 161	18 690	88,3	414	17 970	205	53	48
Total collège hors SEGPA (1)	3 126 449	3 120 542	99,8	279 550	2 965 129	71 193	11 498	10 272
SEGPA	95 554	95 218	99,6	3 154	90 933	1 000	58	73
Seconde	502 228	502 042	100,0	27 956	468 737	4 061	351	937
Première	460 201	460 077	100,0	24 572	429 632	4 578	340	955
Terminale	463 248	463 126	100,0	25 569	430 306	5 721	388	1 142
Total lycée GT (1)	1 425 677	1 425 245	100,0	78 097	1 328 675	14 360	1 079	3 034
Total lycée professionnel (1)	705 536	693 035	98,2	13 934	664 285	13 957	464	395
Total second degré	5 353 216	5 334 040	99,6	374 735	5 049 022	100 510	13 099	13 774
%				7,0	94,7	1,9	0,2	0,3
Public	4 213 928	4 201 906	99,7	314 812	3 963 758	79 664	12 007	10 533
Privé	1 139 288	1 132 134	99,4	59 923	1 085 264	20 846	1 092	3 241

(1) Voir rubrique « Définitions ». (2) Y compris langues apprises par correspondance.
(3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilinguisme » concerne 107 208 élèves de sixième (13,5 %), et 109 892 élèves de cinquième (14,2 %).
Lecture - En 2010, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Langue étudiée					
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	dont langues régionales
Quatrième	770 949	771 091	100,0	96 349	58 819	561 482	46 532	7 909	163
Troisième	766 615	731 857	95,5	97 210	56 481	526 817	44 040	7 309	207
Total 4^e + 3^e	1 537 564	1 502 948	97,7	193 559	115 300	1 088 299	90 572	15 218	370
Seconde	502 228	501 379	99,8	88 187	32 887	346 774	27 426	6 105	187
Première	460 201	417 347	90,7	77 188	28 530	283 537	22 677	5 415	259
Terminale	463 248	410 223	88,6	68 491	30 592	282 830	22 844	5 466	282
Total lycée GT (1)	1 425 677	1 328 949	93,2	233 866	92 009	913 141	72 947	16 986	728
Total lycée professionnel (1)	705 536	217 319	30,8	20 686	9 134	173 506	11 178	2 815	194
Ensemble	3 668 777	3 049 216	83,1	448 111	216 443	2 174 946	174 697	35 019	1 292
%				14,7	7,1	71,3	5,7	1,1	
Public	2 872 260	2 386 558	83,1	341 047	182 666	1 686 729	150 594	25 522	1 009
Privé	796 517	662 658	83,2	107 064	33 777	488 217	24 103	9 497	283

(1) Voir « Définitions ».
(2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.
Lecture - En 2010, 83,1 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,7 % apprennent l'allemand.

[3] Les langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2010 (toutes modalités confondues) (1)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Langue étudiée										
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio
Collège hors SEGPA	3 126 449	473 152	3 080 456	1 160 081	102 138	3 513	6 522	5 559	2 091	3 331	176	31 157
SEGPA	95 554	3 154	90 933	1 000	58		64					53
Lycée GT (2)	1 425 677	315 095	1 420 785	944 200	115 174	10 149	6 931	15 344	4 564	3 548	3 126	7 282
Lycée pro (2)	705 536	34 620	673 419	187 463	11 642	21	779	63	194	81		667
Total 2nd degré	5 353 216	826 021	5 265 593	2 292 744	229 012	13 683	14 296	20 966	6 849	6 960	3 302	39 159
%		15,4	98,4	42,8	4,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7
Public	4 213 928	657 924	4 146 473	1 779 252	194 272	12 286	13 589	14 724	6 276	415	2 361	32 056
Privé	1 139 288	168 097	1 119 120	513 492	34 740	1 397	707	6 242	573	6 545	941	7 103
Rappel 2009	5 331 729	15,4	97,9	41,0	4,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	< 0,1	0,7
Rappel 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	< 0,1	0,4

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.
(2) Voir rubrique « Définitions ».
(3) Y compris langues apprises par correspondance.
Lecture - En 2010, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 296 100 élèves en 2010, soit 5,7 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %), et démarrent en classes de quatrième et de troisième (9,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général (10,2 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (81,3 % contre 62,6 % dans le public). Dans l'ensemble, la part des filles restent stables avec 59,2 %.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 3 % en Corse, en Guadeloupe et en Martinique, à plus de 6 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, La Réunion, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse où le choix de l'italien est supérieur, à Nice où l'anglais est presque à part égale avec l'italien, à Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice, après l'italien) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches des sections d'espagnol.

À la rentrée 2010, les sections européennes scolarisent 24 000 élèves de plus qu'en 2009, soit une progression de 9,4 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 500 élèves, ont augmenté de 10,2 %.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale ») pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Les formations

- Lycée d'enseignement général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.10.

[1] Élèves du second degré inscrits en section européenne ou internationale à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif Public		Effectif Privé		Effectif Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 231 762	8 729	335 962	2 478	1 567 724	11 207	0,7	48,9	53,7
4 ^e -3 ^e	1 203 857	113 254	333 707	28 471	1 537 564	141 725	9,2	49,5	58,4
Total 6 ^e à 3 ^e	2 435 619	121 983	669 669	30 949	3 105 288	152 932	4,9	49,2	58,1
2 ^{de} générale et technologique	394 527	40 134	107 701	11 011	502 228	51 145	10,2	54,1	61,1
1 ^{re} et terminale générale	491 883	58 515	144 613	15 061	636 496	73 576	11,6	55,7	61,9
1 ^{re} et terminale technologique	229 576	3 230	57 377	968	286 953	4 198	1,5	51,8	50,4
Total lycée général et techno	1 115 986	101 879	309 691	27 040	1 425 677	128 919	9,0	54,3	61,2
Lycée professionnel	552 417	11 454	153 119	2 755	705 536	14 209	2,0	45,0	53,2
Ensemble	4 104 022	235 316	1 132 479	60 744	5 236 501	296 060	5,7	50,0	59,2

Lecture - 296 060 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 5,7 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,2 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	147 268	37 212	34 641	11 987	1 004	2 575	629	235 316
Privé	49 413	5 008	5 546	562	.	215	.	60 744
Total	196 681	42 220	40 187	12 549	1 004	2 790	629	296 060
%	66,4	13,8	12,6	4,1	0,3	0,8	0,2	100,0
Sections européennes	187 606	40 455	37 773	11 390	432	2 081	73	279 810
Sections internationales	9 075	1 765	2 414	1 159	572	709	556	16 250
Part des filles (%)	59,0	56,9	62,6	59,9	57,3	55,8	56,0	59,2

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 12,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Section européenne		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 112	8 823	3,7	58,8	15,9	10,2	14,8	0,2	-	100,0
Amiens	158 245	6 711	4,2	75,0	19,7	3,8	0,9	-	0,5	100,0
Besancon	92 327	4 660	5,0	70,0	16,1	12,0	2,0	-	-	100,0
Bordeaux	241 046	11 971	5,0	65,4	8,5	23,4	1,3	1,1	0,2	100,0
Caen	116 260	8 314	7,2	83,7	7,2	8,5	0,5	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 310	6 587	6,9	73,8	8,7	14,1	3,4	-	-	100,0
Corse	20 418	261	1,3	42,1	6,5	-	51,3	-	-	100,0
Créteil	353 246	11 117	3,1	76,0	17,4	4,8	1,1	0,7	-	100,0
Dijon	121 057	3 798	3,1	82,8	11,9	4,2	1,2	-	-	100,0
Grenoble	260 451	14 467	5,6	70,6	3,1	4,9	21,4	-	-	100,0
Lille	355 537	24 154	6,8	81,0	10,0	7,8	1,1	-	0,1	100,0
Limoges	49 596	2 764	5,6	89,1	4,8	5,1	-	0,9	-	100,0
Lyon	251 716	16 487	6,5	63,4	20,3	7,6	8,3	0,4	-	100,0
Montpellier	207 663	14 070	6,8	62,4	7,1	29,2	1,3	-	-	100,0
Nancy-Metz	186 782	10 157	5,4	32,5	44,5	15,3	7,7	-	-	100,0
Nantes	284 115	13 571	4,8	77,9	8,9	11,7	1,6	-	-	100,0
Nice	161 354	6 638	4,1	36,1	8,2	20,7	35,0	-	-	100,0
Orléans-Tours	192 950	9 478	4,9	83,0	5,9	10,7	0,4	-	-	100,0
Paris	161 332	9 941	6,2	49,3	19,5	13,2	2,7	14,2	1,0	100,0
Poitiers	126 999	5 090	4,0	72,5	13,7	12,0	1,5	-	0,4	100,0
Reims	105 917	4 949	4,7	62,1	27,5	10,4	-	-	-	100,0
Rennes	254 011	15 713	6,2	78,4	5,7	15,1	0,6	0,2	-	100,0
Rouen	155 547	9 781	6,3	77,8	10,7	8,0	2,2	0,7	0,7	100,0
Strasbourg	146 067	9 548	6,5	53,4	43,2	3,3	0,1	-	-	100,0
Toulouse	214 832	13 669	6,4	52,7	7,6	37,7	1,8	0,1	-	100,0
Versailles	470 342	27 485	5,8	65,2	19,1	15,1	0,1	-	0,5	100,0
Guadeloupe	49 856	1 220	2,4	72,1	7,3	20,6	-	-	-	100,0
Guyane	29 144	672	2,3	58,8	-	28,4	-	-	12,8	100,0
Martinique	40 508	1 046	2,6	48,9	-	51,1	-	-	-	100,0
La Réunion	97 761	6 668	6,8	53,5	26,5	16,9	-	3,2	-	100,0
Total	5 236 501	279 810	5,3	67,0	14,5	13,5	4,1	0,7	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais.
Lecture - 5,3 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 14,5 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 296 100 élèves en 2010, soit 5,7 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %), et démarrent en classes de quatrième et de troisième (9,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général (10,2 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (81,3 % contre 62,6 % dans le public). Dans l'ensemble, la part des filles restent stables avec 59,2 %.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 3 % en Corse, en Guadeloupe et en Martinique, à plus de 6 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, La Réunion, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse où le choix de l'italien est supérieur, à Nice où l'anglais est presque à part égale avec l'italien, à Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice, après l'italien) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches des sections d'espagnol.

À la rentrée 2010, les sections européennes scolarisent 24 000 élèves de plus qu'en 2009, soit une progression de 9,4 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 500 élèves, ont augmenté de 10,2 %.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale ») pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Les formations

- Lycée d'enseignement général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.10.

[1] Élèves du second degré inscrits en section européenne ou internationale à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif Public		Effectif Privé		Effectif Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 231 762	8 729	335 962	2 478	1 567 724	11 207	0,7	48,9	53,7
4 ^e -3 ^e	1 203 857	113 254	333 707	28 471	1 537 564	141 725	9,2	49,5	58,4
Total 6 ^e à 3 ^e	2 435 619	121 983	669 669	30 949	3 105 288	152 932	4,9	49,2	58,1
2 nd e générale et technologique	394 527	40 134	107 701	11 011	502 228	51 145	10,2	54,1	61,1
1 ^{re} et terminale générale	491 883	58 515	144 613	15 061	636 496	73 576	11,6	55,7	61,9
1 ^{re} et terminale technologique	229 576	3 230	57 377	968	286 953	4 198	1,5	51,8	50,4
Total lycée général et techno	1 115 986	101 879	309 691	27 040	1 425 677	128 919	9,0	54,3	61,2
Lycée professionnel	552 417	11 454	153 119	2 755	705 536	14 209	2,0	45,0	53,2
Ensemble	4 104 022	235 316	1 132 479	60 744	5 236 501	296 060	5,7	50,0	59,2

Lecture - 296 060 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 5,7 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,2 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	147 268	37 212	34 641	11 987	1 004	2 575	629	235 316
Privé	49 413	5 008	5 546	562	.	215	.	60 744
Total	196 681	40 994	37 233	12 169	996	2 493	562	296 060
%	66,4	13,8	12,6	4,1	0,3	0,8	0,2	100,0
Sections européennes	187 606	40 455	37 773	11 390	432	2 081	73	279 810
Sections internationales	9 075	1 765	2 414	1 159	572	709	556	16 250
Part des filles (%)	59,0	58,6	67,6	61,8	57,7	62,5	62,6	59,2

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 12,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 67,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Section européenne		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 112	8 823	3,7	58,8	15,9	10,2	14,8	0,2	-	100,0
Amiens	158 245	6 711	4,2	75,0	19,7	3,8	0,9	-	0,5	100,0
Besançon	92 327	4 660	5,0	70,0	16,1	12,0	2,0	-	-	100,0
Bordeaux	241 046	11 971	5,0	65,4	8,5	23,4	1,3	1,1	0,2	100,0
Caen	116 260	8 314	7,2	83,7	7,2	8,5	0,5	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 310	6 587	6,9	73,8	8,7	14,1	3,4	-	-	100,0
Corse	20 418	261	1,3	42,1	6,5	-	51,3	-	-	100,0
Créteil	353 246	11 117	3,1	76,0	17,4	4,8	1,1	0,7	-	100,0
Dijon	121 057	3 798	3,1	82,8	11,9	4,2	1,2	-	-	100,0
Grenoble	260 451	14 467	5,6	70,6	3,1	4,9	21,4	-	-	100,0
Lille	355 537	24 154	6,8	81,0	10,0	7,8	1,1	-	0,1	100,0
Limoges	49 596	2 764	5,6	89,1	4,8	5,1	-	0,9	-	100,0
Lyon	251 716	16 487	6,5	63,4	20,3	7,6	8,3	0,4	-	100,0
Montpellier	207 663	14 070	6,8	62,4	7,1	29,2	1,3	-	-	100,0
Nancy-Metz	186 782	10 157	5,4	32,5	44,5	15,3	7,7	-	-	100,0
Nantes	284 115	13 571	4,8	77,9	8,9	11,7	1,6	-	-	100,0
Nice	161 354	6 638	4,1	36,1	8,2	20,7	35,0	-	-	100,0
Orléans-Tours	192 950	9 478	4,9	83,0	5,9	10,7	0,4	-	-	100,0
Paris	161 332	9 941	6,2	49,3	19,5	13,2	2,7	14,2	1,0	100,0
Poitiers	126 999	5 090	4,0	72,5	13,7	12,0	1,5	-	0,4	100,0
Reims	105 917	4 949	4,7	62,1	27,5	10,4	-	-	-	100,0
Rennes	254 011	15 713	6,2	78,4	5,7	15,1	0,6	0,2	-	100,0
Rouen	155 547	9 781	6,3	77,8	10,7	8,0	2,2	0,7	0,7	100,0
Strasbourg	146 067	9 548	6,5	53,4	43,2	3,3	0,1	-	-	100,0
Toulouse	214 832	13 669	6,4	52,7	7,6	37,7	1,8	0,1	-	100,0
Versailles	470 342	27 485	5,8	65,2	19,1	15,1	0,1	-	0,5	100,0
Guadeloupe	49 856	1 220	2,4	72,1	7,3	20,6	-	-	-	100,0
Guyane	29 144	672	2,3	58,8	-	28,4	-	-	12,8	100,0
Martinique	40 508	1 046	2,6	48,9	-	51,1	-	-	-	100,0
La Réunion	97 761	6 668	6,8	53,5	26,5	16,9	-	3,2	-	100,0
Total	5 236 501	279 810	5,3	67,0	14,5	13,5	4,1	0,7	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais.
Lecture - 5,3 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 14,5 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 21,8 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2010, mais ils ne sont plus que 16 % de latinistes en classe de troisième [1]. L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et atteint à peine 19 % en 2010, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (23,3 %) que dans ceux du secteur public (17,6 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,6 % des élèves des établissements publics et privés [1].

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,3 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16,1 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et de terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (8,1 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14,2 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège, où 19,4 % des collégiens sont dans ce cas, et le lycée, où les lycéens généraux et technologiques ne sont plus que 5,8 % à étudier une langue ancienne [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Étude du latin et du grec ancien

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels.

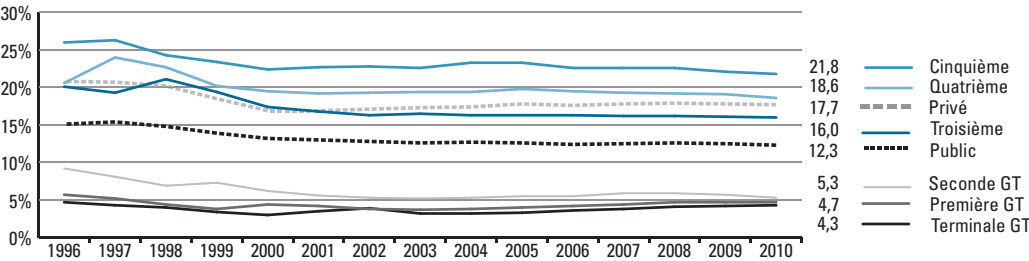
En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Effectif total	Latin		Grec ancien	
			Effectif	%	Effectif	%
Public	Cinquième	606 778	122 575	20,2	.	.
	Quatrième	603 603	105 606	17,5	.	.
	Troisième	600 254	90 237	15,0	15 557	2,6
	Total cinquième à troisième	1 810 635	318 418	17,6	15 557	(1) 2,6
	Seconde générale et technologique	394 527	15 910	4,0	4 922	1,2
	Première générale et technologique	357 654	13 083	3,7	3 592	1,0
	Terminale générale et technologique	363 805	12 347	3,4	3 089	0,8
	Total second cycle général et technologique	1 115 986	41 340	3,7	11 603	1,0
	Total Public	2 926 621	359 758	12,3	27 160	(1) 1,6
Privé	Cinquième	165 887	45 968	27,7	.	.
	Quatrième	167 346	38 015	22,7	.	.
	Troisième	166 361	32 639	19,6	3 539	2,1
	Total cinquième à troisième	499 594	116 622	23,3	3 539	2,1
	Seconde générale et technologique	107 701	10 519	9,8	1 849	1,7
	Première générale et technologique	102 547	8 638	8,4	1 564	1,5
	Terminale générale et technologique	99 443	7 578	7,6	1 430	1,4
	Total second cycle général et technologique	309 691	26 735	8,6	4 843	1,6
	Total Privé	809 285	143 357	17,7	8 382	(1) 1,8
Public + Privé	Cinquième	772 665	168 543	21,8	.	.
	Quatrième	770 949	143 621	18,6	.	.
	Troisième	766 615	122 876	16,0	19 096	2,5
	Total cinquième à troisième	2 310 229	435 040	18,8	19 096	2,5
	Seconde générale et technologique	502 228	26 429	5,3	6 771	1,3
	Première générale et technologique	460 201	21 721	4,7	5 156	1,1
	Terminale générale et technologique	463 248	19 925	4,3	4 519	1,0
	Première et terminale S	327 410	27 300	8,3	6 101	1,9
	Première et terminale L	102 552	7 548	7,4	2 373	2,3
	Première et terminale ES	206 534	6 798	3,3	1 201	0,6
	Total second cycle général et technologique	1 425 677	68 075	4,8	16 446	1,2
	Total Public + Privé	3 735 906	503 115	13,5	35 542	(1) 1,6

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996 (%)



[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total de la classe	Une seule		Les deux	Ensemble	
		Latin	Grec	Latin + Grec	Effectif	%
Cinquième	772 665	168 543	.	.	168 543	21,8
Quatrième	770 949	143 621	.	.	143 621	18,6
Troisième	766 615	117 510	13 730	5 366	136 606	17,8
Total cinquième à troisième	2 310 229	429 674	13 730	5 366	448 770	19,4
Seconde générale et technologique	502 228	25 582	5 924	847	32 353	6,4
Première générale et technologique	460 201	20 916	4 351	805	26 072	5,7
Terminale générale et technologique	463 248	19 193	3 787	732	23 712	5,1
Première et terminale S	327 410	26 558	5 359	742	32 659	10,0
Première et terminale L	102 552	6 834	1 659	714	9 207	9,0
Première et terminale ES	206 534	6 717	1 120	81	7 918	3,8
Total second cycle GT	1 425 677	65 691	14 062	2 384	82 137	5,8
Total	3 735 906	495 365	27 792	7 750	530 907	14,2

Présentation

Pour l'année scolaire 2010-2011, 95 600 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) dans un établissement de France métropolitaine ou des DOM, soit 3 300 élèves de moins que l'année passée (- 3,4 %). Depuis leur création à la rentrée 1995 en remplacement des anciennes sections d'enseignement spécial (SES), les effectifs de SEGPA ont diminué de 20 000 élèves, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA vers un CAP en lycée professionnel au détriment d'un CAP de SEGPA [1]. La fermeture progressive de ces derniers s'est achevée cette année, et aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de SEGPA de la 6^e à la 3^e.

Alors que les élèves de premier cycle hors SEGPA sont majoritairement « à l'heure » (78,5 %), les élèves de SEGPA ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : à peine plus de 1 % des élèves de SEGPA de premier cycle sont « à l'heure » [2].

La proportion d'élèves inscrits en SEGPA varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,3 % de collégiens dans ces sections, contre 4,5 % pour l'académie d'Amiens. Les académies d'outre-mer, comme la Guyane (4,6 %) et la Martinique (4,8 %) ont aussi des proportions assez fortes d'élèves inscrits en SEGPA [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique est 11 ans à l'entrée en sixième, et 15 ans à l'entrée dans le second cycle professionnel. Les élèves qui sont dans ce cas sont dits « à l'heure ».

Enseignements adaptés du second degré

Dispensés dans des structures (SEGPA, EREA) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 07.23.

- « La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap », Données sociales 2002-2003, INSEE.

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

(1) Fermeture des préparations au CAP de SEGPA : les élèves sont orientés en lycée professionnel

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

(1) Voir pages 4.4 et 4.7.

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

Au cours de l'année 2010-2011, 75 100 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré (73 % en classe ordinaire et 27 % en ULIS) [1].

76 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont âgés de douze à quinze ans alors que cette proportion est de 56 % pour l'ensemble du second degré. Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (19 % contre 31 % pour les autres élèves du second degré).

Un tiers des élèves handicapés sont des filles (34 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (40 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés [2]. 17 % des élèves en bénéficient, dont plus des trois quarts (80 %) à temps partiel. Dans 63 % des cas, il s'agit d'un accompagnement par un assistant d'éducation. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (40 % d'entre eux), de troubles visuels (30 %) et de troubles associés (27 %).

Outre l'accompagnement par un AVS-I, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

15 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire bénéficient de l'aide d'un enseignant spécialisé. 29 % des élèves souffrant de déficiences intellectuelles et cognitives et un élève déficient auditif sur cinq sont ainsi aidés.

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne deux tiers des élèves présentant des troubles visuels, un tiers des déficients auditifs et la moitié des élèves handicapés moteur.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [2]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire dans le tableau [2]). Voir 3.6.

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir 4.21).

[1] Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris SEGPA et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
11 ans et moins	3 662	6,7	28,8	247	1,2	38,1	3 909	5,2	29,4
12 ans	11 856	21,6	30,8	4 582	22,7	37,4	16 438	21,9	32,6
13 ans	11 018	20,1	29,6	4 906	24,3	39,7	15 924	21,2	32,7
14 ans	9 875	18,0	30,4	4 255	21,0	38,9	14 130	18,8	33,0
15 ans	7 466	13,6	31,7	3 296	16,3	39,2	10 762	14,3	34,0
16 ans	4 229	7,7	35,8	1 347	6,7	41,1	5 576	7,4	37,1
17 ans	3 076	5,6	38,7	833	4,1	46,3	3 909	5,2	40,3
18 ans	1 968	3,6	40,0	455	2,2	48,1	2 423	3,2	41,6
19 ans	1 012	1,8	40,1	224	1,1	45,1	1 236	1,6	41,0
20 ans et plus	703	1,3	43,8	84	0,4	52,4	787	1,0	44,7
Total	54 865	100,0	32,0	20 229	100,0	39,6	75 094	100,0	34,0

Lecture - 21,6 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 12 ans. 30,8 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

[2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-I (1)		EVS-I (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	226	869	67	689	26 801	28 652
Troubles du psychisme	160	806	58	623	10 019	11 666
Troubles du langage et de la parole	118	1 870	49	1 184	11 209	14 430
Troubles auditifs	57	206	16	106	3 014	3 399
Troubles visuels	139	321	49	160	1 563	2 232
Troubles viscéraux	87	152	56	111	2 193	2 599
Troubles moteurs	866	1 373	312	795	4 982	8 328
Plusieurs troubles associés	123	338	44	220	1 991	2 716
Autres troubles	12	76	5	54	925	1 072
Total	1 788	6 011	656	3 942	62 697	75 094
%	2,4	8,0	0,9	5,2	83,5	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	29,1	5,2	33,6
Troubles du psychisme	14,2	4,4	14,0
Troubles du langage et de la parole	5,8	26,6	10,7
Troubles auditifs	21,0	31,9	20,2
Troubles visuels	13,5	68,6	25,9
Troubles viscéraux	2,2	10,9	15,7
Troubles moteurs	7,7	52,4	37,8
Plusieurs troubles associés	15,8	27,7	33,8
Autres troubles	9,8	9,7	9,4
Total	14,8	18,6	24,8

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classes ordinaires.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 75 100 élèves handicapés fréquentent un établissement scolaire du second degré.

Les collèges, SEGPA comprises, accueillent 80 % des élèves handicapés scolarisés, les 20 % restant se répartissant de la manière suivante : 8 % sont accueillis en lycée professionnel, 9 % en lycée général et technologique et 3 % en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) [1].

Les trois quarts des élèves bénéficient d'une scolarisation individuelle et un élève handicapé sur cinq est scolarisé en SEGPA.

Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : ils sont moins scolarisés individuellement et moins présents dans les établissements du second cycle. Leur présence dans une classe ordinaire en collège tient surtout à leur scolarisation en SEGPA.

À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) sont les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 30 % des élèves handicapés en collège (hors SEGPA), 40 % en lycée professionnel et 59 % en lycée général et technologique.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 20 200 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public [2].

Les ULIS accueillent 3 000 élèves de plus que l'année passée (+ 18 %). Un peu plus d'un quart (27 %) des élèves handicapés scolarisés dans le second degré relèvent de ce mode de scolarisation, contre 34 % pour le premier degré. La quasi-totalité des élèves handicapés scolarisés en ULIS fréquentent un collège [1].

En collège, les élèves scolarisés en ULIS représentent 29 % des effectifs. Ils sont plus présents dans les académies de Guyane (1,5 %) et de Guadeloupe (1,2 %) et le sont moins dans les académies de Toulouse, Rouen, Versailles, Grenoble, Strasbourg, Créteil, Aix-Marseille, Lille, Nancy-Metz et de Nice (moins de 0,5 %) [3].

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

Voir 4.20.

SEGPA

Voir 4.19.

EREA

Voir 4.19.

La scolarisation individuelle

Dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

La scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS.

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale du handicap (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO
Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 07.23.

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré par type de déficience et type d'établissement en 2010-2011

(France métro + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Collège			LP		LEGT		EREA (1)	Total
	Cl ordinaire	SEGPA	ULIS	Cl ordinaire	ULIS	Cl ordinaire	ULIS		
Troubles intellectuels et cognitifs	3 016	8 902	12 910	830	1 395	380	458	761	28 652
Troubles du psychisme	5 215	3 524	1 324	591	154	460	53	345	11 666
Troubles du langage et de la parole	9 366	1 285	1 312	1 068	23	1 233	23	120	14 430
Troubles auditifs	1 485	200	450	484	34	601	62	83	3 399
Troubles visuels	1 065	90	124	244	10	563	17	119	2 232
Troubles viscéraux	1 469	135	49	290	9	626	2	19	2 599
Troubles moteurs	4 128	303	884	831	52	1 625	59	446	8 328
Plusieurs troubles associés	1 023	485	604	168	46	171	18	201	2 716
Autres troubles	549	175	46	89	1	164	3	45	1 072
Total	27 316	15 099	17 703	4 595	1 724	5 823	695	2 139	75 094

(1) Dont 107 jeunes scolarisés en ULIS.

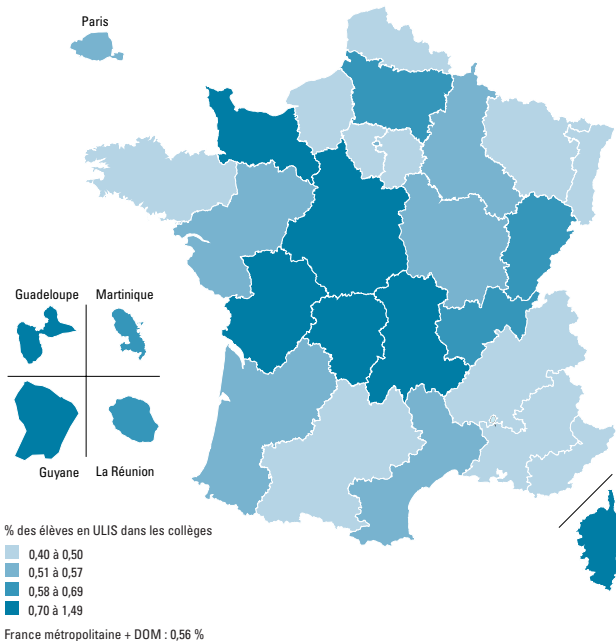
[2] Évolution des effectifs des ULIS

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Public	1 937	5 332	6 973	8 523	10 570	13 138	15 457	18 136
Privé	174	656	792	827	1 004	1 356	1 728	2 093
Total	2 111	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	91,2	91,3	90,6	89,9	89,7

[3] Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2010-2011 (%)

(Public + privé)



Présentation

Depuis 1995, le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés, a diminué de plus de moitié, passant de 362 100 en 1995 à 151 500 en 2010 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La part de ces élèves est ainsi passée de 6,3 % en 1995 à 4,1 % dix ans plus tard ; elle atteint 2,9 % à la rentrée 2010 [1]. Le nombre d'élèves de nationalité étrangère est fortement lié aux flux d'entrées sur le sol français et à la politique migratoire de la France, ainsi qu'à la naturalisation des étrangers.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et la Turquie. Dans le second degré hors enseignement adapté (SEGPA), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste, en 2010-2011, nettement plus élevée dans le secteur public (3,1 %) que dans le secteur privé (1,8 %). Dans l'enseignement adapté, la proportion d'élèves étrangers atteint 3,8 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement. En 2010-2011, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (4,4 %) que dans le second cycle général et technologique (2,6 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (13,6 %), de Corse (7,4 %), de Paris (7,3 %), et de Créteil (6,6 %). Ce sont les académies de Martinique (0,5 %) et de La Réunion (0,1 %) qui en accueillent le moins. En France métropolitaine, les proportions les plus faibles (autour de 1 %) s'observent dans un « arc » Ouest-Nord : Caen, Lille, Rennes (1,1 %), et Nantes (1,2 %) [4].

Au total, 6 000 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 2,7 % des élèves du second degré. Du fait de sa situation géographique très particulière, la Guyane accueille 70 % de ces élèves.

Définitions

Champ

Établissements publics et privés dépendants du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Élèves de nationalité étrangère

L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable. Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; par conséquent, les enfants des couples dits « mixtes » sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France, par exemple) et de la population d'origine étrangère.

SEGPA

Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

① Pour en savoir plus

- É. De Lacerda, X. Niel, « Collégiens et lycéens étrangers », *Éducation & formations*, n° 49, mars 1997.

- « Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés », *Ville-école-intégration (VEI)*, n° 125, CNDP, juin 2001.

- Note d'Information, 06.08.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995 1996	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2005 2006	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Élèves de nationalité étrangère	362 134	263 661	231 360	226 904	201 128	179 385	163 881	153 830	151 518
% du nombre d'élèves	6,3	4,7	4,2	4,1	3,7	3,3	3,1	2,9	2,9

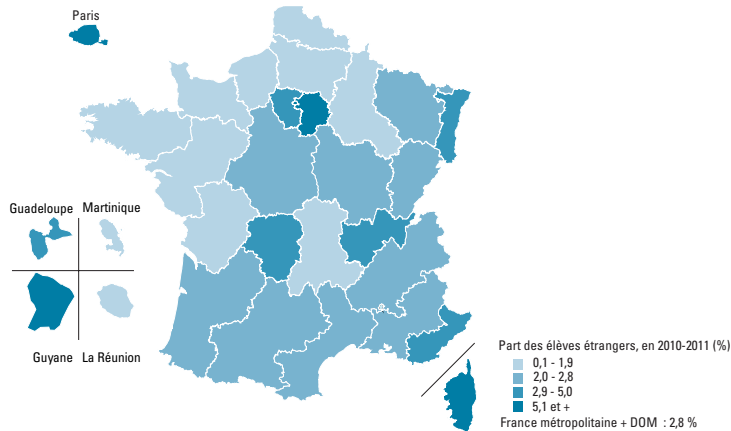
[2] Les élèves de nationalité étrangère selon la nationalité en 2010
(France métropolitaine + DOM, Public+Privé)

	2 nd degré (hors enseignement adapté)		Enseignement adapté		Ensemble	
	Total	dont Public	Total	dont Public	Total	dont Public
Algériens	11 500	10 387	321	304	11 821	10 691
Marocains	17 901	16 941	528	518	18 429	17 459
Tunisiens	6 210	5 846	163	161	6 373	6 007
Autres nationalités d'Afrique	25 161	22 167	653	639	25 814	22 806
Espagnols	1 926	1 329	27	25	1 953	1 354
Portugais	15 293	13 598	409	397	15 702	13 995
Italiens	2 447	1 924	29	29	2 476	1 953
Autres nationalités de l'Union européenne	18 378	13 199	203	196	18 581	13 395
Autres nationalités d'Europe	9 450	7 832	296	289	9 746	8 121
Turcs	13 459	12 640	552	545	14 011	13 185
Chinois	3 631	3 108	12	12	3 643	3 120
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 248	1 032	9	9	1 257	1 041
Autres nationalités	21 293	17 889	419	408	21 712	18 297
Total	147 897	127 892	3 621	3 532	151 518	131 424
% du total d'élèves	2,8	3,1	3,8	3,9	2,8	3,1
dont DOM	5 764	5 521	231	231	-	-

[3] Les élèves de nationalité étrangère selon le cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2010
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		Premier cycle	SEGPA	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno	Total
Public	Nombre d'élèves étrangers	70 180	3 532	27 640	30 072	131 424
	% du nombre d'élèves	2,9	3,9	5,0	2,7	3,1
Privé	Nombre d'élèves étrangers	11 652	89	2 973	5 380	20 094
	% du nombre d'élèves	1,7	2,1	2,0	1,7	1,8
Public + Privé						
Nombre d'élèves étrangers		81 832	3 621	30 613	35 452	151 518
% du nombre d'élèves		2,6	3,8	4,4	2,5	2,8
dont DOM	Nombre d'élèves étrangers	3 059	231	1 730	975	5 995
	% du nombre d'élèves	2,4	4,2	4,4	2,5	2,7

[4] Proportion d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré selon l'académie en 2010 (%)



Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 149 900 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire [1]. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2009, l'effectif global est en baisse de 2 200 élèves dont 1 000 dans le secteur privé (- 1,0 %) et 1 200 dans le secteur public (- 2,3 %).

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 62,9 % du total des élèves. Le second cycle général et technologique représente 16,8 % et le premier cycle 20,3 %. Cette répartition dépend toutefois du secteur d'enseignement. Ainsi, si l'importance du professionnel se constate dans le privé (65,1 %) comme dans le public (58,4 %), les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 36,1 % contre 7,3 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 5,5 % dans le secteur public contre 27,6 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent 5,1 % des élèves du second cycle professionnel, contre 13,1 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 82,0 % pour le public contre 56,3 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 56,7 % des effectifs scolaires du secteur privé contre 44,9 % de ceux du public.

Lors de la session 2010, les taux de réussite aux BEPA et BTA ont fortement augmenté (respectivement + 4,2 et + 6,9 points), tout comme, dans une moindre mesure, la réussite au CAPA (+ 0,2 point) et au baccalauréat professionnel (+ 0,7 point). À l'inverse, les taux de succès des candidats aux baccalauréats scientifique (- 2,7 points) et technologique (- 1,5 point) sont en baisse [2]. L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 828 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 226 et le secteur privé 602.

Définitions

L'enseignement agricole

Il est sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT). Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Les données présentées ici sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

CAP (A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A)

Brevet d'études professionnelles (agricoles).

BT (A)

Brevet de technicien (agricole).

Le baccalauréat général série S

Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

Le baccalauréat technologique

Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Sources :

- [1] Système d'information SAFRAN du MAAPRAT – Traitements MENJVA-MESR DEPP.
- [2] [3] Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus

Site Internet : www.educagri.fr

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Total	dont filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	dont filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	dont filles (%)
Quatrième	847	22,8	1,7	11 090	35,1	11,0	11 937	34,3
Troisième	1 882	30,2	3,8	16 618	42,5	16,5	18 500	41,2
Total premier cycle	2 729	27,9	5,5	27 708	39,5	27,6	30 437	38,5
CAP 1 an	.	.	.	57	43,9	0,1	57	43,9
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	848	53,3	1,7	4 851	63,0	4,8	5 699	61,5
2 ^e année de CAPA, CAP en 2 ans	616	60,7	1,2	3 680	62,5	3,7	4 296	62,3
Total CAPA, CAP	1 464	56,4	3,0	8 588	62,6	8,5	10 052	61,7
Seconde BEPA, BEP	2 007	93,0	4,1	10 540	90,5	10,5	12 547	90,9
Terminale BEPA, BEP	1 714	90,4	3,5	9 497	91,5	9,4	11 211	91,3
Total BEPA, BEP	3 721	91,8	7,5	20 037	91,0	19,9	23 758	91,1
Seconde professionnelle	7 370	30,0	14,9	9 518	36,6	9,5	16 888	33,8
Première professionnelle	11 556	38,6	23,4	18 525	52,1	18,4	30 081	46,9
Terminale professionnelle	4 748	45,5	9,6	8 782	65,7	8,7	13 530	58,6
Total bac professionnel (1)	23 674	37,3	47,9	36 825	51,4	36,6	60 499	45,9
Total second cycle professionnel	28 859	45,3	58,4	65 450	65,0	65,1	94 309	59,0
Seconde GT	5 897	48,0	11,9	2 300	47,8	2,3	8 197	47,9
Première S	1 548	58,4	3,1	454	48,9	0,5	2 002	56,2
Première STL	159	62,3	0,3	.	.	.	159	62,3
Première STAV	4 003	42,8	8,1	1 887	48,2	1,9	5 890	44,5
Première BTA	24	54,2	0,0	.	.	.	24	54,2
Total première GT	5 734	47,6	11,6	2 341	48,3	2,3	8 075	47,8
Terminale S	1 325	57,4	2,7	419	52,5	0,4	1 744	56,3
Terminale STL	134	65,7	0,3	.	.	.	134	65,7
Terminale STAV	4 339	41,8	8,8	2 038	45,4	2,0	6 377	43,0
Terminale BTA	401	36,9	0,8	259	40,5	0,3	660	38,3
Total terminale GT	6 199	45,4	12,5	2 716	46,1	2,7	8 915	45,6
Total second cycle GT	17 830	46,9	36,1	7 357	47,3	7,3	25 187	47,1
Total second degré	49 418	44,9	100,0	100 515	56,7	100,0	149 933	52,8

(1) Baccalauréat professionnel en 2 ou 3 ans.

(2) Dont 217 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère de l'éducation nationale et ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche).

[2] Résultats aux examens, session 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno
Présentés	6 517	28 751	738	16 244	1 895	6 868
Admis	5 531	24 256	582	14 611	1 638	5 136
Taux de réussite (%)	84,9	84,4	78,9	89,9	86,4	74,8
Rappel 2009 (%)	84,7	80,2	72,0	89,2	89,1	76,3

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (France métropolitaine + DOM)

Secteur	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Public	266	258	220	212	214	215	215	233	231	226
Privé	769	738	628	628	614	611	612	606	606	602
Total	1 035	996	848	840	828	826	827	839	837	828

Présentation

À la fin de l'année scolaire 2006-2007, douze ans après le début de leurs études secondaires, 62 % des élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat.

La majorité des lauréats de ce diplôme sont entrés dans l'enseignement supérieur. La moitié des bacheliers sont issus de filières générales et un tiers de filières technologiques. La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 n'est plus scolarisée dans le secondaire. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 39 %.

Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une amélioration des scolarités secondaires : les jeunes obtiennent davantage le baccalauréat (62 % contre 60 %) et, surtout, poursuivent davantage leurs études. Seuls 8 % des élèves du panel 1995 sortent sans qualification, contre 10 % parmi les élèves du panel 1989 [1]. Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Douze ans après l'entrée en sixième, 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 59 % des enfants d'ouvriers et 37 % de ceux d'inactifs [2].

En conséquence, l'obtention du baccalauréat reste fortement dépendant du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix deviennent bacheliers, seule la moitié des enfants d'ouvriers et un quart des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme.

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 82 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 17 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Parmi ces derniers, un tiers sont sortis sans qualification du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : un quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 13 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités de réussite présentaient une ampleur comparable parmi les élèves du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment bacheliers (69 %) que les garçons (56 %). Douze ans après l'arrivée au collège, 10 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 6 % des filles. Ces écarts sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Définitions

Les panels utilisés

- Le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.
- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

SES, SEGPA

Section d'éducation spécialisée, section d'enseignement général et professionnel adapté.

La population étudiée

Elle comprend les entrants en sixième (SES-SEGPA incluses) en France métropolitaine de ces deux panels. Ainsi, afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

Le niveau de formation des sortants

- Niveau VI-Vbis : sorties en cours de premier cycle (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.
- Niveau V : sorties d'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de seconde ou première).
- Niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

Remarque

À la différence des années précédentes, on prend en compte les entrants en sixième d'enseignement spécialisé, et on utilise une variable de pondération permettant de redresser l'échantillon (à cause des élèves « perdus » au cours de leur scolarité) pour chacun des deux panels d'élèves.

① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille : « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74.
- « Les projets d'avenir des enfants d'immigrés », INSEE Références, 2005.
- « Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde », *Éducation & formations*, n° 72.
- Note d'Information, 06.11.

[1] Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en sixième (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel 1995	Panel 1989
	Situation en 2006-2007	Situation en 2000-2001
Bacheliers au terme de douze ans d'études secondaires	62	60
dont : bacheliers généraux	34	
bacheliers technologiques	18	
bacheliers professionnels	10	
Second cycle GT ou professionnel	ε	ε
Sortis du système éducatif	39	46
dont : sans qualification	8	10
niveau V	21	22
niveau IV	10	14

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (SEGPA inclus) en 1995, 62 sont bacheliers douze ans plus tard (soit, à la fin de l'année scolaire 2006-2007, au terme de douze ans d'études secondaires).

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après			
	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
Agriculteur exploitant	3	16	81	68	5	18	77	63
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	19	74	66	10	21	69	59
Cadre, enseignant	1	6	93	88	2	6	92	87
Profession intermédiaire	3	14	83	76	4	16	80	73
Employé	10	24	67	57	10	25	65	56
Ouvrier	11	30	59	49	13	30	56	47
Inactif	32	32	37	26	31	34	35	29
Âge d'entrée en sixième								
11 ans ou moins	3	15	82	74	3	13	84	76
12 ans	23	43	33	24	21	42	38	28
13 ans ou plus	33	50	17	13	35	47	18	11
Sexe de l'élève								
Garçon	10	26	65	56	11	26	62	53
Fiille	6	16	77	69	8	18	74	67

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.
Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (SEGPA inclus) en 1995, à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif douze ans plus tard, 15 ont atteint le niveau V, 82 ont atteint le niveau IV et 74 ont obtenu le baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Présentation

Treize ans après leur entrée au cours préparatoire (CP) en 1997, 37 % des élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, sans avoir redoublé au cours de leur scolarité [1]. Un peu plus d'un quart des élèves sont scolarisés en classe de terminale générale ou technologique, avec un an de retard. Un élève sur quatre est scolarisé dans le second cycle professionnel : plus précisément, 12 % des élèves fréquentent une classe de première professionnelle, 6 % sont en terminale professionnelle, et 8 % en CAP ou BEP. 9 % des élèves ont quitté le système éducatif.

Les filles poursuivent plus souvent leurs études dans l'enseignement supérieur : c'est le cas de 43 % d'entre elles, contre 32 % des garçons. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à s'orienter vers les filières professionnelles, ou à avoir mis fin à leurs études.

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite : 45 % des enfants d'ouvriers accèdent à la terminale, contre 88 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en terminale augmente : 87 % des élèves dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur accèdent en terminale contre seulement 27 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Si les taux d'accès en terminale sans redoublement depuis l'entrée en sixième augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 21 % des enfants d'ouvriers accédaient en terminale sans avoir redoublé, alors que c'était le cas de 61 % des enfants dont le père est cadre ou enseignant. Pour les élèves entrés au CP en 1997, ces proportions sont respectivement de 28 % et 68 %.

On observe également des différences de réussite scolaire selon la composition de la famille. Les enfants vivant avec leur père et leur mère sont plus nombreux à parvenir en classe de terminale générale ou technologique. Par ailleurs, plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus le taux d'accès en terminale diminue (à l'exception des enfants uniques), notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Définitions

Les panels utilisés

Le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école, appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau.

Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

La population étudiée

Pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des treize premières années d'études.

Pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des huit premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- [1] Panel 1997.

- [2] Panel 1995 et panel 1997.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 06.11.

- CAILLE J. P., ROSENWALD F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France, portrait social*, novembre 2006.

- COSNEFROY O., ROCHER T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & Formations*, n° 70, décembre 2004.

[1] Situation scolaire des élèves treize ans après leur entrée au CP
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (en %) année scolaire 2009-2010				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Départ dans l'enseignement supérieur	37	32	43	64	23
Second cycle général et techno	27	27	26	26	26
Terminale	23	23	22	23	22
Première	4	4	4	3	4
Second cycle professionnel	26	29	22	8	37
Terminale professionnelle	6	7	5	2	9
Première professionnelle	12	14	11	4	17
BEP	5	5	4	1	7
CAP	3	3	2	1	4
Sortie du système scolaire	9	11	7	2	14
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture - 23 % des garçons entrés au CP en 1997 sont scolarisés en terminale générale ou technologique treize ans plus tard.

[2] Proportion d'élèves de sixième accédant en terminale générale ou technologique (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

Taux d'accès en terminale	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (%)		Panel d'élèves entrés en 6 ^e en 1995 (%)	
	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 ^e	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 ^e
Ensemble	61	42	50	33
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)				
Agriculteur exploitant	61	43	53	38
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	62	43	54	34
Cadre, enseignant	88	68	83	61
Profession intermédiaire	70	50	64	43
Employé	55	36	44	27
Ouvrier	45	28	34	21
Inactif	38	23	17	8
Selon le diplôme de la mère				
Aucun diplôme	37	21	27	17
CEP ou brevet	50	32	44	28
CAP, BEP	52	34	49	30
Baccalauréat	73	53	72	50
Diplôme du supérieur	87	66	84	63
Inconnu	55	35	33	20
Selon le sexe de l'élève				
Garçon	55	36	43	26
Fille	66	47	58	41
Selon la structure familiale				
Père et mère	62	44	54	36
Monoparentale	52	28	38	24
Recomposée	54	32	39	22
Autre situation	42	20	22	11
Selon la taille de la famille				
Enfant unique	62	40	58	39
2 enfants	64	44	51	34
3 enfants	61	44	43	28
4 enfants	51	34	33	20
5 enfants	48	30	28	20
6 enfants ou plus	46	25	27	17

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture - 61 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en terminale générale ou technologique et 42 % y parviennent sans avoir redoublé au cours de leur scolarité secondaire ; 50 % des élèves entrés « à l'heure » ou « en avance » en sixième en 1995 sont parvenus en terminale générale ou technologique, et 33 % sans avoir redoublé dans l'enseignement secondaire.

Présentation

La quasi-totalité des élèves (96 %) atteint la classe de troisième (y compris 3^e SEGPA) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves accomplit tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique ; moins du tiers prépare un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage).

Les passages entre enseignement général et technologique et enseignement professionnel restent très minoritaires : 8 % d'élèves changent d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Si plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants sont devenus bacheliers généraux, moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix partagent cette situation [1]. À l'opposé, le risque de terminer ses études secondaires sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. En particulier, la moitié des enfants d'inactifs et le tiers de ceux d'ouvriers non qualifiés quittent l'enseignement secondaire dans cette situation, qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail.

C'est à la fin de la troisième que ces disparités sociales se creusent. Neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix effectuent toute leur scolarité dans le second cycle général ou technologique des lycées alors que les enfants des catégories sociales plus défavorisées connaissent des parcours beaucoup plus différenciés. Moins de la moitié des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés et seul un quart des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique.

Au total, 54 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou un an plus tard. Ce taux dépasse 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs mais n'atteint pas 50 % pour les enfants d'employés et d'ouvriers.

La meilleure réussite des filles, observable dès l'école élémentaire, se confirme au cours de la scolarité secondaire [2]. 60 % des filles contre moins de la moitié des garçons vont terminer leurs études secondaires avec un baccalauréat général ou technologique. C'est sur le baccalauréat général que les filles creusent le plus l'écart : elles sont 41 % à obtenir ce diplôme contre seulement 27 % des garçons. Elles deviennent beaucoup plus souvent bachelères ES ou L. En revanche, garçons et filles ont les mêmes chances d'obtenir un baccalauréat scientifique : dans les deux groupes, seuls 16 % des élèves entrés en sixième en 1995 obtiennent ce diplôme. Au bout du compte, moins de la moitié des garçons accède à l'enseignement supérieur, alors que c'est le cas de six filles sur dix.

Définitions

Le panel 1995

Représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire.

Les parcours des bacheliers sont en cours d'observation dans l'enseignement supérieur.

Population étudiée

Ensemble des entrants en sixième ou sixième SEGPA de France métropolitaine.

① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74, mars 2007.

- J.-P. Caille, « Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et en fin de seconde », *Éducation & formations*, n° 72, septembre 2005.

- Y. Grelet, « Enseignement professionnel, spécialité et reproduction sociale », *Éducation & formations*, n° 72, septembre 2005.

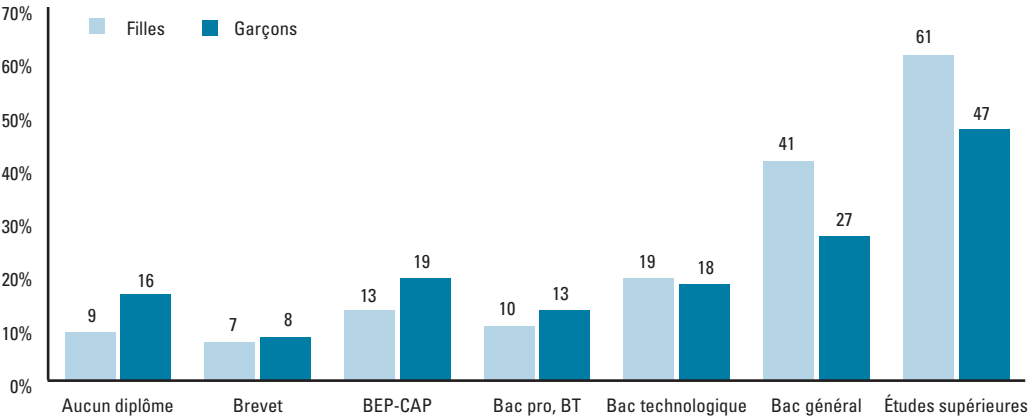
- S. Lemaire, « Les premiers bacheliers du panel : aspiration, image de soi et choix d'orientation », *Éducation & formations*, n° 72, septembre 2005.

[1] Trajectoire scolaire et diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Enseignant	Cadre sup.	Prof. interm.	Agri-culteur	Artisan, commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
Trajectoire dans l'enseignement secondaire										
N'ont pas atteint la 3^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
dont : orientés en pro (2)	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
non orientés en pro (2)	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
Ont atteint la 3^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4
dont : sortie en fin de 3 ^e	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
tout 2 nd cycle en pro	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
tout 2 nd cycle en GT	88,9	87	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
pro en fin de 2 nd GT	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
2 nd cycle GT en fin de BEP	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires										
Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
Brevet des collèges	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
dont bac S	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5
Ont accédé à l'enseignement supérieur	89,4	82,3	67,5	60,0	54,0	46,6	42,2	31,1	9,4	53,4

(1) Toutes classes de troisième comprises : 3^e générale, technologique, insertion, SEGPA.
(2) Y compris apprentissage.
(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.
Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en 6^e en 1995 n'ont pas atteint la classe de 3^e.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire et accès à l'enseignement supérieur des garçons et des filles entrés en sixième en 1995
(France métropolitaine, Public + Privé)



Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la santé, la direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %. Elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques, approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP), apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est « ouvrier non qualifié » sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est « cadre » [1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP (20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]). Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) « Est » à 13,8 % dans la ZEAT « Centre-Est » [3].

Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Définitions

Surpoids et obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

ZEAT

Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'INSEE en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)

Initiée en 1981, elle a pour objectif de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

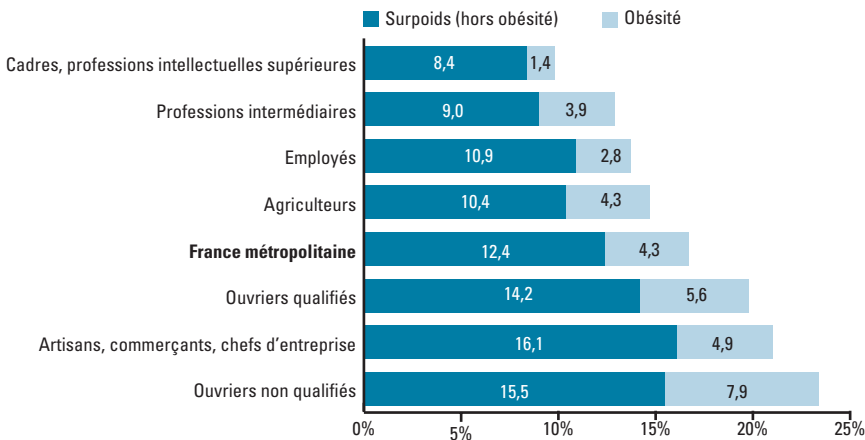
Sources :

Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ; et l'InVS.

Pour en savoir plus

- N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (InVS), « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats », *Études et résultats*, n° 573, DREES, mai 2007.

[1] **Prévalence du surpoids et de l’obésité des adolescents en classe de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2003-2004 (%)**
(France métropolitaine)



[2] **Surpoids et obésité chez les adolescents en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%)**
(France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] **Prévalence du surpoids et de l’obésité des adolescents en classe de troisième selon la ZEAT (%)**
(France métropolitaine)

